

Banque internationale pour la reconstruction et le développement
Association internationale pour le développement

INSP/R2002-0004

**RAPPORT ET RECOMMANDATIONS DE LA DIRECTION
EN RÉPONSE AU RAPPORT D'ENQUÊTE
DU PANEL D'INSPECTION**

TCHAD:

**PROJET PETROLIER ET D'OLEODUC TCHAD-CAMEROUN
(PRET NO 4558-CD)**

**PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE GESTION DU SECTEUR
PETROLIER (CREDIT NO 3373-CD); ET**

GESTION DE L'ECONOMIE PETROLIERE (CREDIT NO 3316-CD)

22 août 2002

**RAPPORT ET RECOMMANDATIONS DE LA DIRECTION
EN RÉPONSE AU RAPPORT D'ENQUÊTE N° 23999
DU PANEL D'INSPECTION SUR LES PROJETS PÉTROLIERS ET D'OLÉODUC
TCHAD-CAMEROUN
(PRÊT N° 4558-CD) ; LE PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE
GESTION DU SECTEUR PÉTROLIER (CRÉDIT N° 3373-CD); ET LE PROJET DE
GESTION DE L'ÉCONOMIE PÉTROLIÈRE (CRÉDIT N° 3316-CD)**

En application du paragraphe 23 de la Résolution créant le Panel d'Inspection (Résolution BIRD 93-10 et Résolution IDA 93-6), on trouvera ci-après, à l'attention des Administrateurs, le Rapport et les Recommandations de la Direction en réponse aux constatations exposées dans le Rapport d'Enquête N° 23999, en date du 17 juillet 2002, du Panel d'Inspection sur les Projets couverts (Panel d'Inspection : Demande d'enquête : Projets pétrolier et d'oléoduc Tchad-Cameroun - Prêt N° 4558-CD -, Projet de renforcement des capacités de gestion du secteur pétrolier (Crédit N° 3373-CD); et Projet de gestion de l'économie pétrolière (Crédit N° 3316-CD), Demande IPN RQ01/01 en date du 22 mars 2001).

**RAPPORT ET RECOMMANDATIONS DE LA DIRECTION
EN RÉPONSE AU RAPPORT D'ENQUÊTE N° 23999
DU PANEL D'INSPECTION**

**TCHAD:
PROJET PETROLIER ET D'OLEODUC TCHAD-CAMEROUN
(PRET N° 4558-CD) ; PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE GESTION
DU SECTEUR PETROLIER (CREDIT N° 3373-CD); ET PROJET DE GESTION DE
L'ECONOMIE PETROLIERE (CREDIT N° 3316-CD)**

TABLE DES MATIERES

Liste des sigles et Abréviations.....	vii
Liste des Politiques opérationnelles, Directives opérationnelles, et Notes de politiques Opérationnelles pertinentes dans le cadre du présent Rapport	ix
I. Introduction	1
II. État d'Avancement des Projets	2
III. Conclusions du Panel	4
IV. Problèmes	5
A. Évaluation et planification environnementales régionales — Un continuum	6
B. Équité et réduction de la pauvreté.....	8
C. Renforcement des capacités pour améliorer la durabilité et réduire les risques	11
D. Suivi-évaluation et consultation	14
E. Gouvernance et droits de l'homme.....	17
V. Le Plan d'action de la Direction en réponse aux conclusions	18
VI. Conclusion	21

Tableaux

- Tableau 1. Projets inclus dans la Demande d'enquête
- Tableau 2. Résumé des constatations du Panel d'Inspection sur la conformité avec
les politiques et procédures de la Banque
- Tableau 3. Plan d'action proposé par la Direction

Annexe

- Annexe 1. Constatations, commentaires et actions

Cartes

- Carte 1. Projet pétrolier et d'oléoduc Tchad-Cameroun (BIRD 31455)
- Carte 2. Région productrice au Tchad – Zone couverte par le Plan de développement régional
(BIRD 30540)

LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS

bbf	Baril
BEI	Banque européenne d'investissement
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
CAS	Crédit d'ajustement structurel
CCSRP	Collège de contrôle et surveillance des ressources pétrolières
CNPD	Coordination nationale Projet Doba
COTCO	<i>Cameroon Oil Transportation Company, S.A.</i>
CTNSC	Comité technique national de suivi et de contrôle
DEP	Document d'évaluation du projet
DESD	Développement environnementalement et socialement durable
DO	Directive opérationnelle
EDP	Examen des dépenses publiques
EE	Évaluation environnementale
EEPCI	<i>Esso Export and Production Chad, Inc.</i>
EES	Évaluation environnementale stratégique
EIE	Étude d'impact sur l'environnement
FACIL	Fonds d'actions concertées d'initiatives locales
FCFA	Francs Communauté financière africaine
FDI	Fonds pour le développement institutionnel
FMI	Fonds monétaire international
GES	Gaz à effet de serre
GESC	Groupe externe de suivi de la conformité
GIC	Groupe international consultatif
GT	Gouvernement tchadien
IDA	Association pour le développement international
IED	Investissement étranger direct
IPIECA	<i>International Petroleum Industry Environmental Conservation Association</i>
MST	Maladies sexuellement transmissibles
NPO	Note de politique opérationnelle
OMS	Organisation mondiale pour la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
PB	Procédure de la Banque
PCE	Panel consultatif d'experts
PDR	Plan de développement régional
PGE	Plan de gestion environnementale
PIDAH	Plan d'intervention en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures
PIGDAH	Plan d'intervention général en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures
PISDAH	Plan d'intervention spécifique en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures
PME	Petites et moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PO	Politique opérationnelle
PPFE	Pays pauvres fortement endettés
PRGP	Programme de gestion des recettes pétrolières
QACU	Unité d'assurance qualité et de conformité (Quality Assurance and Compliance Unit)
RCA	République centrafricaine

RSRP	Rapport de stratégie de réduction de la pauvreté
SAP	Stratégie d'aide-pays
SFI	Société financière internationale
TOTCO	<i>Tchad Oil Transportation Company, S.A.</i>
TRE	Taux de rentabilité économique
TRI	Taux de rentabilité interne
VAN	Valeur actualisée nette
VIH/Sida	Virus d'immunodéficience humaine/Syndrome d'immunodéficience acquise

**LISTE DES POLITIQUES OPERATIONNELLES, DIRECTIVES OPERATIONNELLES, ET
NOTES DE POLITIQUES OPERATIONNELLES PERTINENTES DANS LE CADRE DU PRESENT
RAPPORT**

DO	4.01	Évaluation environnementale, 1991
PO/PB	4.04	Habitats naturels, juin 2001/septembre 1995
PO	4.09	Lutte antiparasitaire, décembre 1998
DO	4.15	Réduction de la pauvreté, décembre 1991
DO	4.20	Peuples autochtones, septembre 1991
DO	4.30	Réinstallation involontaire de personnes, juin 1990
PO	4.36	Foresterie, septembre 1993
PO	10.04	Évaluation économique des opérations d'investissements, septembre 1994
NPO	11.03	Gestion du patrimoine culturel dans les projets financés par la Banque, septembre 1986
PO	13.05	Supervision des projets, juillet 2001
PB	17.50	Diffusion de l'information opérationnelle, septembre 1993

I. INTRODUCTION

1. Une Demande d'enquête (Demande) a été soumise au Panel d'Inspection (le Panel) le 22 mars 2001 par M. Ngarlely Yorongar, député de l'Assemblée nationale tchadienne, agissant en nom propre, ainsi qu'au nom de plus de 100 résidents (les « Demandeurs ») de la zone occupée par les trois champs du périmètre du Projet pétrolier et d'oléoduc Tchad-Cameroun (cantons de Mian-doum, Komé, Béro, Mbikou, Bébédjia et Béboni, tous situés dans la Sous-préfecture de Bébédjia), République du Tchad (Carte 1). Les Demandeurs soutiennent que le Projet pétrolier et d'oléoduc Tchad-Cameroun, ainsi que les projets associés financés par la Banque, décrits dans le tableau 1, constituent une menace pour les communautés locales, leur patrimoine culturel et l'environnement, et que les populations de la région pétrolifère (dans la zone du Bassin de Doba) étaient négativement affectées, ou risquaient de l'être, de par l'absence, ou l'inadéquation, de l'évaluation environnementale et des indemnités ; et que la consultation avec les communautés locales n'avait pas eu lieu, non plus que la diffusion de l'information vis-à-vis de ces mêmes communautés. La Demande a été enregistrée par le Panel le 11 avril 2001 (Demande IPN N° RQ01/1).

Tableau 1. Projets inclus dans la Demande d'enquête

Projet	Financé par	Secteur	Date d'approbation par le Conseil	Date de mise en vigueur
Projet pétrolier et d'oléoduc Tchad-Cameroun	Prêt BIRD 39,5 millions de dollars	Énergie	6 juin 2000	10 août 2001
Projet de renforcement des capacités de gestion du secteur pétrolier	Crédit IDA équivalent à 23,7 millions de dollars	Energie/ Pétrole	6 juin 2000	23 mars 2001
Projet de gestion de l'économie pétrolière	Crédit IDA équivalent à 17,5 millions de dollars	Gestion Financière Publique	27 janvier 2000	21 septembre 2000

2. Les Administrateurs et le Président de BIRD/IDA ont reçu une notification de la réception de la Demande de la part du Panel. Le 10 mai 2001, la Direction a apporté une réponse aux plaintes contenues dans la Demande, notant que, selon elle, la Banque s'était conformée à ses politiques et procédures opérationnelles dans le contexte du Projet pétrolier et d'oléoduc Tchad-Cameroun, en ce qui concerne les aspects environnementaux, sociaux, culturels, et procéduraux tels qu'exposés dans la Demande. La Réponse de la Direction fournissait les preuves et la documentation montrant que la Banque avait pris les mesures requises pour appliquer ses politiques et procédures opérationnelles dans le cadre de la conception et de l'évaluation du Projet, et qu'elle en faisait de même pour s'assurer que les populations de la zone du Projet n'étaient pas affectées, ni directement, ni négativement par sa mise en oeuvre. La Direction estime donc que les Demandeurs ne seront pas affectés négativement par la mise en oeuvre du Projet, dans la mesure où les systèmes sont en place pour s'assurer que leurs opinions et leurs inquiétudes sont entendues et reçoivent un traitement en tant que de besoin. De manière tout aussi importante, la Banque a mis en place des mécanismes de suivi-évaluation et de supervision à même de permettre une gestion adéquate des problèmes de mise en oeuvre.

3. De plus, la Direction a traité des problèmes liés à la DO 4.15 sur la Réduction de la pauvreté par le biais de ses accords avec l'Emprunteur en ce qui concerne les responsabilités et les activités liées à la gestion des revenus pétroliers et à la gouvernance au Tchad, dont l'objet est d'aider le Tchad à affecter le plus gros des revenus pétroliers tirés du Projet pétrolier et d'oléoduc Tchad-Cameroun à des dépenses relatives aux secteurs prioritaires que sont la santé et les services so-

ciaux ; l'éducation ; l'infrastructure ; le développement rural ; l'environnement et les ressources en eau — dépenses conçues dans une optique de lutte contre la pauvreté au Tchad.

4. Le Panel, dans son Rapport au Conseil d'administration, avait constaté que la Demande était éligible et recommandé que les Administrateurs autorisent une enquête. L'investigation a été autorisée par les Administrateurs le 1^{er} octobre 2001. Le 17 juillet 2002, le Panel a publié son Rapport faisant état des conclusions de son enquête. Dès ce stade, la Direction désire rendre hommage à la profondeur et à l'étendue de l'analyse que le Panel a effectuée sur les problèmes de conformité liés aux projets soumis à examen. Cette analyse a permis de focaliser l'attention sur des problèmes-clés et a fourni des apports importants pour le travail ultérieur de la Banque sur ces projets complexes.

5. Le présent document, publié en réponse aux conclusions du Panel, est organisé en six chapitres. Le chapitre II ci-dessous décrit l'état d'avancement des Projets examinés. Le chapitre III résume les constatations du Panel. Le chapitre IV traite d'un ensemble choisi de problèmes particulièrement critiques :

- Évaluation et planification environnementales régionales – Un continuum ;
- Équité et réduction de la pauvreté ;
- Renforcement des capacités pour améliorer la durabilité et réduire les risques ;
- Suivi-évaluation et consultation ; et
- Gouvernance et droits de l'homme.

Le chapitre V présente le Plan d'action de la Direction en réponse aux constatations du Panel, et le chapitre VI contient les conclusions. Les constatations du Panel, ainsi que les réponses de la Direction, sont décrites en détail en Annexe 1.

II. ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROJETS

6. Le Tchad est l'un des pays les plus pauvres de cette planète ; on estime que 80 % de sa population — 7,5 millions d'habitants — vit avec moins d'un dollar par jour. La profondeur et l'ampleur de la pauvreté sont frappantes, et seule une toute petite fraction de la population échappe à ses conséquences : nutrition et santé déficientes ; fortes mortalités infantile et adulte ; et accès limité aux services de base, opportunités pédagogiques et protection sociale limitées. L'environnement accidenté du Tchad représente également une contrainte majeure au développement, et un défi vis-à-vis de la croissance durable future. Faire reculer la pauvreté dans les années qui viennent est l'objectif fondamental de l'action nationale et des partenaires au développement.

7. Le développement de la ressource pétrolière représente une opportunité majeure pour permettre au pays de se sortir du piège d'une pauvreté caractérisée par des besoins énormes et des ressources très limitées, en diversifiant l'économie nationale et en accroissant les rentrées fiscales. À condition qu'elles soient bien gérées, les recettes supplémentaires en provenance du pétrole peuvent se traduire par un allègement significatif de la pauvreté grâce à une disponibilité accrue de ressources dans les secteurs prioritaires, une infrastructure améliorée et une production plus étendue de services publics et sociaux améliorés. Selon les estimations disponibles, les revenus pourraient croître deux fois plus rapidement, pendant toute une génération, qu'en l'absence de développement pétrolier, ce qui, selon toute vraisemblance, devrait conduire à des améliorations significatives des indicateurs de bien-être. La Stratégie d'aide-pays de la Banque (SAP) vise à aider

le Tchad à se préparer à faire la meilleure utilisation possible du fruit de ses ressources pétrolières dans une optique de développement et à éviter les pièges dans lesquels d'autres pays sont tombés en matière d'exploitation des ressources naturelles.

8. Le Projet pétrolier et d'oléoduc est le plus gros investissement du secteur privé en Afrique subsaharienne. Son coût est estimé à environ 3,7 milliards de dollars, dont environ 4 % sont financés par la Banque et la SFI. Les promoteurs privés, ExxonMobil, originaire des États-Unis (l'opérateur, possédant 40 % du capital privé), Petronas de Malaisie (35 %) et Chevron, société des États-Unis (25 %), qui sont organisés en consortium (le Consortium), mettront en valeur les trois champs pétrolifères de Komé, Miandoum, et Bolobo dans la région de Doba, Tchad méridional. Le Projet inclura également la construction d'un oléoduc de 1 070 kilomètres de long reliant les champs pétrolifères de Doba et la côte Atlantique du Cameroun à Kribi, trois stations de pompage interconnectées, des installations accessoires, des améliorations d'infrastructure et la mise en place d'installations de transvasement pétrolier off-shore.

9. La Banque (BIRD/IDA) et la SFI furent initialement approchées en 1992 pour une participation éventuelle au Projet pétrolier et d'oléoduc. L'implication de la Banque et de la SFI dans ce Projet est conditionnée par : i) l'opportunité historique qu'il représente pour que le Tchad puisse, en particulier, générer les recettes supplémentaires requises pour lutter contre la pauvreté ; et ii) le besoin de mettre en oeuvre le projet d'une manière satisfaisant aux impératifs sociaux et environnementaux. Le Projet offre également l'occasion de jouer un rôle significatif dans la lutte contre la pauvreté dans l'une des régions africaines les plus pauvres. Cette approche du Projet a été fondamentale et a permis d'intégrer un large éventail de défis pertinents dans la préparation du Projet, y compris les problèmes sociaux et environnementaux ainsi que les problèmes de gouvernance tels que la Banque peut en traiter.

10. Le Projet pétrolier et d'oléoduc a été préparé entre 1993 et 1999 par le Consortium et les Gouvernements du Tchad et du Cameroun, avec l'aide de la Banque, de la SFI et d'autres organismes de prêts, publics et privés. Le Projet a été évalué par la Banque en fin juin-début juillet 1999, puis négocié par la Banque de février à avril 2000. Un prêt BIRD de 39,5 millions de dollars à la République du Tchad, destiné à financer la participation du Gouvernement tchadien (GT) aux capitaux de Tchad Oil Transportation Company, S.A. (TOTCO) et la Cameroun Oil Transportation Company, S.A. (COTCO), a été approuvé par le Conseil d'administration de la Banque le 6 juin 2000. Un prêt A de la SFI d'un montant de 100 millions de dollars, qui a eu un effet de levier sur près de 100 millions de dollars de prêts commerciaux destinés à financer une partie des coûts du Système d'exportation, a été approuvé le même jour par les Administrateurs de la SFI. La Banque européenne d'investissement (BEI), tout comme la BIRD, a apporté un financement au GT (environ l'équivalent de 17 millions de dollars) pour financer les investissements en capital dans TOTCO.

11. Le Projet pétrolier et d'oléoduc est associé, au Tchad, à deux projets : i) Projet de gestion de l'économie pétrolière, financé par l'IDA (17,5 millions de dollars, approuvé le 27 janvier 2000), qui vise à doter le Tchad d'une capacité de gestion des recettes pétrolières et d'utilisation efficace de ces recettes pour lutter contre la pauvreté ; et ii) Projet de renforcement des capacités de gestion du secteur pétrolier, financé par l'IDA (23,7 millions de dollars, approuvé le 6 juin 2000), qui vise à aider le GT à assumer ses responsabilités, y compris les prescriptions du Plan de gestion environnementale (PGE) du Projet pétrolier et d'oléoduc préparé dans le cadre d'une Évaluation environnementale (EE) de grande ampleur ainsi que les mesures requises pour mettre en place un cadre efficient permettant de solides investissements privés dans le secteur pétrolier.

12. Selon le Document d'évaluation du projet (DEP), les résultats du Projet pétrolier et d'oléoduc, au Tchad, doivent comprendre : i) des recettes fiscales significatives tirées de

l'exportation de pétrole brut des trois puits en cours de mise en place (Komé, Miandoum et Bolo-bo) ; ii) la création et le fonctionnement d'un Programme de gestion des recettes pétrolières ; iii) la mise en valeur des trois champs pétroliers ainsi que la construction et le fonctionnement du système d'exportation par un opérateur privé ; et iv) le développement environnementalement et socialement responsable des champs pétrolifères, ainsi que la construction et le fonctionnement de l'oléoduc. Pour atteindre ces objectifs, un Programme de gestion des recettes pétrolières a été élaboré en collaboration avec la Banque pour diriger le plus gros des recettes pétrolières du Tchad vers de nouvelles actions de lutte contre la pauvreté, et ce, de façon transparente.

13. Une société, Esso Export and Production Chad, Inc.(EEPCI), filiale à 100 % d'ExxonMobil, a été créée avec l'objectif spécifique de mettre en valeur le Système sur site. Le Consortium de même que les Gouvernements du Tchad et du Cameroun ont créé TOTCO et COTCO, deux sociétés à risques communs, pour posséder et opérer, respectivement, les portions tchadienne et camerounaise du Système d'exportation. Le GT possède également une participation au capital de COTCO. EEPCI est le gérant et l'opérateur du Projet pétrolier et d'oléoduc, responsable de la coordination d'ensemble du Projet, y compris les relations avec TOTCO et COTCO, les deux gouvernements, la Banque, la SFI, et les autres organismes de prêts.

14. Le Consortium et les Emprunteurs auprès de la Banque partagent la responsabilité de la mise en oeuvre du Projet pétrolier et d'oléoduc. Au Tchad, le PGE est mis en oeuvre par EEPCI et TOTCO, en collaboration avec le GT. La responsabilité d'assurer le respect des clauses de l'EE/PGE en ce qui concerne les entrepreneurs, les travailleurs et les sites est principalement le fait d'EEPCI et de TOTCO. La mise en oeuvre des plans d'indemnisation et de réinstallation ainsi que des plans de gestion en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures et de mise hors-service est assurée par EEPCI et TOTCO en collaboration avec le GT. EEPCI, TOTCO et le GT assurent également le suivi et l'évaluation de la mise en oeuvre de l'EE/PGE de 1999 au Tchad. En outre, le GT a la responsabilité de l'exécution du Projet de gestion de l'économie pétrolière et du Projet de renforcement des capacités de gestion du secteur pétrolier, avec le soutien de la Banque.

III. CONCLUSIONS DU PANEL

15. Le présent chapitre résume les principales constatations contenues dans le Rapport du Panel, en l'absence de toute référence à la position de la Direction. Le chapitre IV traite de problèmes particuliers liés aux constatations du Panel, et le Chapitre V résume le Plan d'action proposé par la Direction. L'Annexe 1, enfin, fournit le détail des commentaires et des actions proposées par la Direction.

Tableau 2. Résumé des constatations du Panel d'Inspection en ce qui concerne la conformité avec les politiques et procédures de la Banque

Politique	Problème	Constatation du Panel d'Inspection *
DO 4.01 Évaluation environnementale		
	Processus d'ÉE	Conforme
	Gestion des déversements accidentels d'hydrocarbures	Conforme
	Consultations	Conforme
	Contamination des eaux de surface ou des nappes	Conforme
	Contexte spatial /ÉE régionale	Non Conforme
	Évaluation des impacts cumulés	Non Conforme
	Rapports du Panel consultatif d'experts	Non Conforme
	Liens entre les données de base, les impacts et l'atténuation	Non Conforme
	Prise en compte des coûts et bénéfices environnementaux dans les alternatives	Non Conforme

Politique	Problème	Constatation du Panel d'Inspection *
	Capacité institutionnelle	Non Conforme
PO/PB 4.04 Habitats naturels		Conforme
PO 4.36 Foresterie		Conforme
PO 4.09 Lutte antiparasitaire		Conforme
DO 4.30 Réinstallation involontaire de personnes		
	Expropriation	Conforme
	Procédure de réclamation au sujet des manguiers	Conforme
DO 4.20 Populations autochtones		Non applicable (à la portion tchadienne du Pro- jet)
NPO 11.03 Gestion du patrimoine culturel		Conforme
PO 10.04 Évaluation économique		
	Projet oléoduc – Risques	Conforme
	Projet oléoduc – Externalités	Conforme
	Projet oléoduc – Alternatives	Non Conforme
	Projet oléoduc – Scénario de Base	Analyse adéquate et précieuse pour fixer les valeurs de "point-mort" financier
	Projet oléoduc – Autres bénéfiques	Pour une pleine conformité, aurait nécessité un examen plus détaillé des autres bénéfiques
	Projets d'économie pétrolière et de renforcement des capacités – Durabilité et risques	Non Conforme
DO 4.15 Réduction de la pauvreté		
	Programme de gestion des recettes pétrolières	Consternation concernant la satisfaction de cer- taines attentes de la DO 4.15 sur la pauvreté
	Hypothécaton des recettes pétrolières	Conforme
	Capacités institutionnelles et suivi-évaluation	Consternation concernant l'atteinte de certains objectifs; suivi-évaluation en continu essentiel en ce qui concerne les Comptes spéciaux
	Affectation de ressources à la région productrice	La documentation du choix des 5 % est remise en cause
	Retards de mise en oeuvre liés au manque de ca- pacité	Si les causes de ces retards ne sont pas élimi- nées, la conformité future sera difficile à assurer
	Une action plus vigoureuse est requise dans le domaine du renforcement des capacités	Non Conforme
	Variations potentielles des rentrées d'origine pétro- lière	Non conforme aux provisions relatives à l'analyse des risques et conception institution- nelle
PB 17.50 Diffusion de l'information		Conforme
Suivi-évaluation et Supervision		Expression de satisfaction liée à la forte capacité de suivi-évaluation externe des projets
Autres problèmes		
	Gouvernance et Droits de l'homme	La conformité avec les politiques de la Banque relatives à un processus informé et ouvert de consultation est mise en cause
	Taux de rentabilité économique du Projet oléoduc pour le Tchad	L'affectation des recettes au Tchad est une source d'inquiétudes

* Cette colonne ne traite ni de la réponse de la Direction, ni de sa position sur les constatations. Se référer à l'Annexe 1.

La Direction a répondu à ces constatations et observations du Panel, point par point, aux chapitres IV et V et par le biais de l'Annexe 1.

IV. PROBLEMES

16. Ce chapitre passe en revue une partie des problèmes clés soulevés par le Panel dans son Rapport. Ce sont :

- Évaluation et planification environnementales régionales – Un continuum ;
- Équité et réduction de la pauvreté ;
- Renforcement des capacités pour améliorer la durabilité et réduire les risques ;
- Suivi-évaluation et consultation ; et
- Gouvernance et droits de l'homme.

La Direction se félicite de l'opportunité qui lui est fournie de discuter de ces problèmes plus en détail avec le Panel, ce qui lui permet d'expliquer les mesures prises ainsi que de réfléchir sur les voies et moyens d'améliorer ses actions et ses activités dans le cours de la mise en oeuvre des Projets.

A. Évaluation et planification environnementales régionales — Un continuum

17. Dans le cadre du Projet pétrolier et d'oléoduc, la Direction estime que les objectifs de la DO 4.01 peuvent être atteints par le biais du Plan de développement régional (PDR) requis par l'EE/PGE de 1999 relative au Projet.

18. Dans le contexte de l'analyse spatiale conduite dans l'EE/PGE de 1999, l'analyse du contexte spatial des impacts potentiels avait été conduite de manière très pragmatique. Les zones d'études avaient été déterminées géographiquement en fonction de sujets et inquiétudes spécifiques ; par exemple, la zone relative aux impacts potentiels d'un déversement accidentel d'hydrocarbures diffère de celle relative aux variations démographiques telles que les afflux de migrants. L'utilisation d'une zone unique d'étude, au sein de laquelle la totalité des impacts aurait été analysée, n'aurait pas été pratique et n'aurait pas permis d'atteindre l'objectif de l'EE — améliorer la prise de décision. En Annexe 1, le Commentaire 2 fournit plus d'informations sur ce point.

EE régionale : son rôle dans la planification régionale du Projet pétrolier et d'oléoduc

19. La Direction a exprimé son accord pour que, en lieu et place d'une Évaluation environnementale régionale (EE régionale) proprement dite, l'Emprunteur adopte une approche pertinente pour ce Projet en préparant un PDR. Cette approche est cohérente avec les conseils contenus dans la Mise à jour du Guide des EE (EA Sourcebook Update) portant sur ce sujet (World Bank Environmental Assessment Sourcebook Update on Regional EA, juin 1996, Numéro 15). L'EE/PGE a été préparée entre 1997 et 1999. La DO 4.01 ne requiert pas l'utilisation de l'outil EE régionale. La DO 4.01 explique, entre autres, que « les EE régionales *peuvent* [accentuation des auteurs du présent rapport] être utilisées dans les cas où plusieurs activités de développement, comparables, mais significatives, ayant des impacts potentiellement cumulatifs, sont programmées dans une zone relativement bien délimitée ». Toutefois, comme nous allons le discuter ci-dessous, l'absence formelle d'EE régionale est dans une large mesure un problème sémantique, car, compte tenu de la manière dont le Projet se met en place, les éléments appropriés d'une EE régionale font partie intégrante du PDR.

20. En préalable, la Direction tient à noter qu'un des objets fondamentaux d'une EE est de permettre la comparaison entre plusieurs scénarios alternatifs de développement et de recommander des politiques ainsi que des approches de développement et d'aménagement du territoire environnementalement durables. Les EE régionales sont tout particulièrement utiles quand elles précèdent le premier projet d'une série d'activités ou d'interventions de développement dans une région relativement peu développée ou bien dans une région où de grands aménagements sont prévus, où

l'on s'attend à des impacts cumulatifs, ou encore en planification régionale ou en zonage agro-écologique. En fait, comme on peut le lire dans la Mise à jour du Guide des EE sur les EE régionales, « on trouve peu de documentation sur les évaluations environnementales régionales. Toutefois, on trouve de nombreuses références relatives au développement régional et à la planification environnementale » (EA Sourcebook Update, No. 15, p 1).

21. Au cours de la seconde moitié des années 90, l'application des Évaluations environnementales stratégiques (EES, définie comme étant l'application des évaluations environnementales aux politiques, plans et programmes) s'est développée. Plus récemment, les EE régionales ont été perçues par certains comme une forme d'EES. Dans ce contexte, les EES/EE régionales peuvent être utilisées comme des outils permettant d'analyser les impacts d'un instrument de planification. En d'autres termes, alors que l'Étude d'impact sur l'environnement (EIE) s'applique à un investissement spécifique, précisément défini, et se déroule avant la mise en oeuvre d'un projet, l'EES et l'EE régionale peuvent, dans certaines circonstances, être utilisées ex post pour analyser les impacts d'un plan. En fait, la Mise à jour du Guide des EE note qu' « une EE régionale peut être menée en association avec un plan de développement régional et est également susceptible d'aider à définir/affiner les priorités et activités d'investissement en aval » (EA Sourcebook Update, No. 15, p. 2). Le même texte note que certaines EE régionales sont « conçues pour évaluer un plan de développement pré-existant... » (EA Sourcebook Update, No. 15, pp. 8-9). En d'autres termes, certaines EE régionales sont utilisées ex ante et d'autres ex post.

22. Dans le cas présent, cependant, du fait de l'étendue, du rythme de mise en place et de la nature pionnière du Projet pétrolier et d'oléoduc, ainsi que de son intégration dans un contexte économique et de développement exceptionnellement difficile, la Direction de la Banque a décidé de commencer par la préparation d'un PDR, tout en rassemblant les éléments essentiels d'une évaluation régionale des impacts environnementaux qui sera finalisée une fois que le type de plan de développement dont il est question dans le Guide des EE sera prêt à être évalué. Cette approche est cohérente avec le mandat normal d'une EE régionale qui « permet simplement d'effectuer des recommandations pour l'amélioration d'un plan existant » (EA Sourcebook Update, No. 15, p. 10). Au fil de l'évolution de ce PDR, une EE régionale sera, dans sa forme comme dans son fond, préparée et fera partie intégrante du PDR. De cette manière, dans l'avenir, au fur et à mesure de l'amélioration de la connaissance de ses détails, le PDR servira à la fois de plan de développement et de plan environnemental, incorporant, dans sa version finale, les informations qui auraient été intégrées dans une EE régionale, tout en atteignant les objectifs de la DO 4.01. Ce sera le cas bien que, comme il a été noté plus haut, la préparation d'une EE régionale ne soit pas une exigence formelle de la DO 4.01. De plus, l'objectif d'ensemble de prendre en compte la dimension régionale des problèmes environnementaux a, d'ores et déjà, été intégré dans l'EE/PGE de 1999 et sera repris plus en détail dans le PDR. Le PDR contribuera à la réalisation de l'objectif du cadre émergent de l'EE/PGE de 1999. Pour l'Emprunteur, le PDR renforcera également sa capacité à long terme de gestion des impacts majeurs du développement pétrolier. De plus, le processus du PDR renforcera la capacité régionale de planification à long terme, ainsi que la capacité de gestion des impacts cumulatifs de multiples investissements du secteur public comme du secteur privé.

23. Il convient également de rappeler que les promoteurs du Projet pétrolier et d'oléoduc et l'Emprunteur se sont mis d'accord sur le fait que toute utilisation de l'oléoduc pour transporter du pétrole produit en dehors du champ pétrolifère de Doba sera soumise aux mêmes exigences d'évaluations environnementale et sociale que le pétrole produit dans le champ de Doba. L'article 4.10 de l'Accord de Prêt stipule : « L'Emprunteur s'assurera que tout pétrole produit en dehors des champs pétrolifères du Bassin de Doba, et devant être transporté dans tout ou partie du Système de transport au Tchad sera produit en appliquant les principes contenus dans l'EE/PGE de 1999, en ce qui concerne l'analyse et la protection environnementales, la consultation, la diffusion de l'information, la réinstallation et les indemnités ainsi qu'avec des processus juridiques, admi-

nistratifs d'approbation et de diffusion de l'information équivalents à celles et ceux appliqués au pétrole produit dans les champs pétrolifères du Bassin de Doba ».

24. Au regard de la DO 4.01, qui n' « impose » pas l'EE régionale, exigence qui n'aurait pas été adaptée aux circonstances, la Direction estime qu'il n'y a pas non-conformité. La Direction, toutefois, se réjouit de l'opportunité qui lui est offerte de discuter de ce point plus en détail avec le Panel.

B. Équité et réduction de la pauvreté

Réduction de la pauvreté à l'échelle nationale et allocation des recettes pétrolières

25. Le Rapport du Panel comprend plusieurs observations et constatations relatives aux provisions de la DO 4.15 sur la Réduction de la pauvreté et de la PO 10.04 sur l'Évaluation économique des opérations d'investissement. Le Panel a fait part de ses inquiétudes quant à l'adéquation de l'allocation des recettes au Tchad. La Direction reconnaît que la question de l'adéquation de l'allocation des recettes au Tchad est d'importance. La Direction, toutefois, veut également faire remarquer que ce problème n'est pas associé à un quelconque manquement de la Banque au respect de ses politiques et procédures opérationnelles. Le Rapport, de plus, pose la question de savoir si tous les éléments sont d'ores et déjà en place pour s'assurer de la future conformité avec la DO 4.15 dans le but d'atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté. Le Rapport note « tout projet a ses propres limites en termes de couverture » mais que « une transformation réussie des recettes pétrolières en un développement économique équitable et effectif, et en réduction de la pauvreté doit aller beaucoup plus loin que les allocations budgétaires, l'audit et le contrôle des dépenses publiques, car elle requiert une vaste infrastructure allant d'institutions démocratiques au développement d'un secteur privé, en particulier, financier, dynamique et solide ... » (para. 278). La Direction est en plein accord avec cette opinion.

26. Par le biais de la génération de recettes supplémentaires tirées de l'exploitation du pétrole dans un environnement pauvre en ressources, l'un des obstacles majeurs à l'apport de services publics de base aux pauvres du Tchad sera supprimé. Toutefois, le Projet pétrolier et d'oléoduc, accompagné de ses projets complémentaires, ne peut générer que certaines des conditions requises pour la réduction de la pauvreté à long-terme : disponibilité accrue de ressources publiques ; investissement étranger direct (IED) accru ; mobilisation des populations et autres acteurs sur les problèmes de gouvernance, de gestion environnementale et sociale et d'emploi ; ainsi qu'une attention et un financement accrus dans le domaine des besoins des communautés de base. Le renforcement continu des institutions, l'amélioration de la gestion économique publique, une fourniture plus équitable et plus efficace de services de base, l'amélioration des politiques sectorielles et de la transparence, ainsi que la participation accrue des populations dans les processus de prise de décisions sont autant d'éléments clés de la lutte contre la pauvreté.

27. Les inquiétudes du Panel portent tout particulièrement sur l'adéquation quantitative des mesures mises en place par rapport aux objectifs de réduction de la pauvreté. La Direction est d'accord avec la suggestion émise par le Panel aux fins d'un processus de suivi-évaluation, examen et évaluation du Programme de gestion des recettes pétrolières par un groupe comme le Groupe international consultatif (GIC). Le Programme de gestion des recettes pétrolières constitue une innovation. Le PGRP possède les caractéristiques suivantes : i) les recettes pétrolières, nettes des coûts de financement des prêts BIRD et BEI, vont, dans un premier temps, dans ces comptes de dépôt légal, ouverts off-shore, pour le projet, comptes qui seront audités ; ii) les royalties et les dividendes (qui représentent environ 85 % des recettes attendues lors des dix premières années de production) seront investis comme suit : 10% auprès d'une institution financière externe dans des instruments d'investissement à long-terme par le biais d'un « Fonds pour les Générations Futures »

et 90 % transitant dans des comptes spéciaux du Trésor, détenus par une ou deux banques privées commerciales au Tchad (les « Comptes spéciaux de recettes pétrolières ») destinés à être utilisés pour financer les dépenses additionnelles dans les cinq secteurs prioritaires pré-identifiés pour leur pertinence dans la lutte contre la pauvreté, l'allocation à la région productrice et les dépenses récurrentes du GT ; et iii) les impôts sur le revenu perçus sur la société d'exploitation pétrolière et d'oléoduc TOTCO seront utilisés en soutien aux dépenses générales supplémentaires de développement.

28. Bien qu'il ait été possible de retenir une assiette variable, exprimée en pourcentage de la croissance réelle (de préférence à une assiette fixe), pour l'allocation des recettes pétrolières aux secteurs prioritaires, la Direction estime que, de par leurs montants importants, les recettes pétrolières permettront, du fait qu'elles constituent une forte part des recettes publiques totales, d'assurer qu'une forte proportion de l'accroissement de recettes ira vers les secteurs prioritaires. De plus, le processus de rédaction du Rapport de stratégie de réduction de la pauvreté (RSRP) ainsi que le développement de programmes d'investissement sectoriel dans chacun des secteurs prioritaires devraient faciliter un équilibre adéquat entre ces secteurs.

29. La Direction note le constat effectué par le Panel, dans son Rapport, au sujet de la non-conformité avec la DO 4.15 en ce qui concerne l'analyse de risques et la conception, compte tenu du fait que le Projet pétrolier et d'oléoduc ne contient pas de mesures précises permettant de geler les recettes qui ne peuvent être absorbées par les secteurs prioritaires. La provision (par.5 a) iii) du PGRP contenue dans la section 5 de l'Accord de prêt du Projet stipule : « Les montants correspondant au paragraphe 4 b) i) ci-dessus ne pouvant être utilisés aux fins des objectifs convenus, ou dont l'utilisation pourrait compromettre la stabilité macroéconomique de l'Emprunteur, seront conservés dans les Comptes spéciaux de recettes pétrolières, selon des conditions à fixer d'accord partie avec la Banque, aux fins d'utilisation ultérieure pour le financement des secteurs prioritaires pour la réduction de la pauvreté tels que décrits au paragraphe 4 b) i) supra ». Des discussions sont actuellement en cours entre la Banque, le GT et le FMI visant à atteindre un accord sur ces mesures. Ce travail s'effectue dans le contexte de la préparation d'un Cadre économique à moyen terme (CEMT), qui vise à lisser l'impact des recettes pétrolières sur les programmes d'investissement au Tchad. Le CEMT et les budgets qui en découlent seront gérés selon les mécanismes budgétaires traditionnels qui sont en cours de renforcement dans le cadre du Projet de gestion de l'économie pétrolière, mais aussi par d'autres moyens : programme d'ajustement structurel, assistance technique du FMI, ainsi que par le biais du processus RSRP, au sein duquel une programmation sectorielle participative des dépenses publiques est en cours.

30. La Direction reconnaît que les effets sur la réduction de la pauvreté recherchés par le biais des ressources accrues et de l'amélioration de leur affectation en faveur de dépenses pro-pauvres prendront du temps à se matérialiser. Ces impacts sont à plus long terme que le Projet pétrolier et d'oléoduc lui-même, et ils sont également les plus sensibles aux risques posés par des acteurs et/ou des décisions situés en dehors des limites du Projet. La Direction s'attaque à ces problèmes au travers du ferme soutien qu'elle apporte au processus RSRP et au travers de la réforme plus générale de la gestion économique, réforme comprenant un programme substantiel de réforme du système budgétaire. De plus, dans le contexte du programme-pays, chaque secteur prioritaire reçoit son propre soutien au développement du programme de dépenses publiques et, comme cela a déjà été pratiqué dans le contexte de l'Initiative en faveur des Pays pauvres très endettés (PPTE), en préparant des budgets liés à des indicateurs de résultats. Ces indicateurs font l'objet d'un suivi intensif et la capacité à mesurer les progrès est en cours de renforcement progressif, par le biais du renforcement de l'appareil statistique destiné à informer la prise de décision. L'accent constant mis sur l'amélioration de la gouvernance, y compris une gestion économique transparente, la mise à disposition de l'information et la participation des populations aux prises de décisions publiques, est au cœur du dialogue entre la Direction et le Tchad et trouve son illustration dans de nombreuses com-

posantes complémentaires du programme-pays en dehors même des projets liés au pétrole. La synergie entre ces actions est recherchée pour maximiser les impacts du Projet sur la réduction de la pauvreté dans les moyen et long termes.

Réduction de la pauvreté et affectation des recettes à la Région Productrice

31. Le Rapport du Panel exprime des inquiétudes au sujet de la part des recettes affectée par le GT à la région productrice. La Direction note que ceci ne constitue pas un objet de conformité avec les politiques de la Banque. Le principe de cette affectation est fourni dans l'Article 212 de la Constitution du Tchad, qui, toutefois, ne précise pas de pourcentage. L'Article 8 c) de la Loi sur la gestion des recettes (adoptée le 30 décembre 1998), « Cinq pour cent (5 %) des royalties seront affectées aux communautés décentralisées dans la région productrice en application de l'Article 212 de la Constitution ». Cette décision est fondée sur un processus politique interne. Comme le font ressortir la documentation du Projet pétrolier et d'oléoduc et les Accords de prêts, les 5 % de royalties allant à la région productrice s'ajouteront à une portion des dépenses prioritaires effectuées par le biais des programmes nationaux et du budget général. Toutefois, la Direction est d'accord avec le Panel sur le fait que la disponibilité de l'information sur les dépenses régionales alimenterait fructueusement le débat avec les parties prenantes sur l'impact régional des affectations budgétaires, et, en particulier, dans le cadre de la préparation du PDR. Le GT s'est engagé à compiler l'information existante sur les affectations et l'exécution budgétaires ainsi qu'à fournir cette information aux participants du processus PDR.

La Réduction de la pauvreté dans la Région productrice et les retards de mise en oeuvre

32. Comme il est noté dans le Rapport du Panel, « Apporter la preuve que des dépenses bénéfiques et des activités programmées se produisent au sein de la région productrice avant que le pétrole ne commence à couler serait un moyen efficace de rassurer ceux qui craignent que la région ne soit perdante » (par. 285). Le FACIL, Fonds pour les initiatives locales (*Fonds d'actions concertées d'initiatives locales*), a été conçu pour financer l'infrastructure sociale et économique, ainsi que pour promouvoir des activités génératrices de revenus dans la région productrice de pétrole, tout en contribuant à l'atténuation des impacts négatifs potentiels. Le PDR devrait également contribuer à atteindre cet objectif. La Direction note le constat effectué par le Panel, selon lequel les retards de mise en place de la gestion environnementale et sociale « menacent de compromettre les actions de réduction de la pauvreté vers la fin de la période de construction de l'oléoduc, ainsi qu'aux premiers stades du fonctionnement... » (par. 287). La Direction a, en conséquence, intensifié ses efforts de soutien au GT pour la mise en oeuvre urgente des actions de renforcement des capacités et d'accompagnement, en visant à ouvrir les opportunités de constitution de revenus avant que le pétrole ne commence à couler dans la région productrice. À cet égard, des actions ont été entreprises pour promouvoir le développement du secteur privé et pour mettre en place les mécanismes de soutien aux entrepreneurs leur permettant de tirer avantage des opportunités de gains financiers (voir Annexe 1, Commentaire 38C).

33. La Direction estime que l'obtention rapide de bénéfices pour la région productrice par le biais du FACIL, qui est tout à fait désirable, n'est pas un objet de conformité avec la DO 4.15. Les bénéfices du FACIL se manifesteront dans le courant de la vie du Projet de renforcement des capacités de gestion du secteur pétrolier, au fur et à mesure que le FACIL acquerra une réelle capacité à mener à bien sa mission. La Direction continuera à suivre la mise en place de cette composante du Projet dans le respect de ses politiques et procédures en matière de supervision de projets.

C. Renforcement des capacités pour améliorer la durabilité et réduire les risques

Objectifs des Projets de renforcement des capacités

34. Deux projets ont été préparés au Tchad en complément du Projet pétrolier et d'oléoduc.
- Le Projet de gestion de l'économie pétrolière, approuvé par les Administrateurs le 27 janvier 2000 et mis en vigueur le 21 septembre 2000, vise à doter le Tchad des capacités à gérer ses recettes pétrolières. Le projet a les cinq composantes suivantes : i) renforcement de la gestion financière publique ; ii) renforcement de la gestion des ressources humaines ; iii) renforcement de la supervision et du contrôle ; iv) amélioration des connaissances statistiques sur la pauvreté et développement d'une stratégie de réduction de la pauvreté ; et v) suivi des réformes économiques et coordination du renforcement des capacités.
 - Le Projet de renforcement des capacités de gestion du secteur pétrolier, approuvé par les Administrateurs le 6 juin 2000 et mis en vigueur le 23 mars 2001, vise à renforcer la capacité du Tchad à : i) gérer l'exploitation de ses ressources pétrolières d'une manière satisfaisant aux impératifs environnementaux et sociaux, en commençant par le Projet pétrolier et d'oléoduc dans le Sud du Tchad ; ii) minimiser et atténuer les impacts environnementaux et sociaux potentiellement négatifs du Projet pétrolier sur la région productrice de pétrole, renforcer la capacité locale dans la région, et fournir des opportunités aux résidents leur permettant d'améliorer leurs conditions de vie ; et iii) mettre en place un cadre effectif favorisant la poursuite d'investissements solides du secteur privé dans le domaine pétrolier, et à impliquer effectivement ces investisseurs. Le Projet de renforcement des capacités de gestion du secteur pétrolier a deux composantes principales : i) la composante de gestion du Projet Doba, conçue pour accroître la capacité du Tchad à suivre et gérer les impacts environnementaux et sociaux du Projet pétrolier et d'oléoduc, et à atténuer les impacts de ce dernier sur la région productrice ; et ii) la composante de gestion du secteur pétrolier, conçue pour renforcer la capacité du GT à soutenir et gérer le développement du secteur pétrolier tchadien.

Problèmes Clés

35. Le Rapport du Panel soulève deux principaux points : i) analyse et évaluation insuffisantes de la durabilité et des risques des deux Projets ci-dessus ; et ii) retards de mise en oeuvre dans le renforcement des capacités requises. La Direction reconnaît que le GT ne possédait ni les institutions appropriées, ni les lois adéquates, ni les règlements ou normes requis pour gérer et suivre un projet de cette ampleur et de cette complexité. La Direction et le personnel ont été tout à fait conscients de la nécessité de mettre ces mesures en place rapidement dans les domaines du renforcement des capacités de gestion environnementale et de gestion des recettes pétrolières ; ils ont répété au GT et mis en relief les dangers liés à une mise en place ralentie. La Direction reconnaît qu'une discussion plus avancée sur les risques de ces deux Projets aurait dû faire partie de la documentation des Projets. Le suivi multiple effectué par le Groupe externe de suivi de la conformité (GESC), la SFI, la Banque et le GIC a été spécifiquement conçu pour tenir compte des délais de mise en place des capacités nationales de suivi du Projet. La Direction désire également noter que le Projet pétrolier et d'oléoduc a été conçu tout spécialement pour faire assumer par le secteur privé une part plus importante des tâches actuellement de la responsabilité du gouvernement. De nombreuses et importantes discussions ont également eu lieu avec les Administrateurs au sujet des risques avant l'approbation du Projet oléoduc en juin 2000.

Progrès récent : Projet de gestion de l'économie pétrolière

36. Les examens des dépenses publiques dans les secteurs de la santé et de l'éducation sont achevés. Ils fournissent, en association avec le suivi des dépenses jusqu'à leur destination, les fondations des programmes de dépenses à moyen terme, lesquels jouent un rôle essentiel dans le cadre d'une utilisation efficiente des recettes pétrolières (voir aussi Annexe 1, Commentaire 37). De plus, le personnel du Bureau – tout nouvellement créé – de l'Auditeur Général vient d'achever un audit des utilisations extra-budgétaires du bonus pétrolier, et a démarré la supervision de l'audit ex post des contrats de passation de marchés en 2001 et du système de passations des marchés.

37. La mise en place, d'ici début 2004, d'un système complet de suivi des flux de recettes pétrolières, d'affectation de ces recettes conformément au Programme de gestion des recettes pétrolières et de déboursement effectif pour la réduction de la pauvreté dans les secteurs prioritaires reste un défi. Dans son dialogue avec le GT, la Direction a fait ressortir à quel point l'amélioration de la gouvernance est l'élément clé d'une gestion appropriée des recettes pétrolières et autres, et la gouvernance est ressortie comme un problème clé dans le RSRP du GT, à la suite des importantes consultations régionales. L'amélioration de cette gestion ne dépend que partiellement du Projet de gestion de l'économie pétrolière. Cette amélioration repose fortement sur le travail de renforcement des capacités en matière macroéconomique et sectorielle, ainsi que du dialogue en cours en dehors du Projet et que l'on peut suivre séparément (RSRP, SAP, prêts d'ajustement, etc.). Les besoins essentiels de capacité institutionnelle devraient être couverts au moment de l'exécution du budget 2004. Ces besoins recouvrent : i) l'évaluation des niveaux de recettes générées au Tchad et le suivi des flux de recettes pétrolières ; ii) l'acquisition des processus appropriés de planification et de gestion budgétaires dans les secteurs prioritaires ; et iii) l'intégration des informations sur les affectations régionales des ressources dans le processus de prise de décision budgétaire. La formation du personnel du ministère des Finances est également en cours. La Direction s'engage à poursuivre son soutien pour atteindre ces objectifs.

38. En ce qui concerne le fonctionnement du compte des recettes pétrolières, il sera suivi en continu par le GIC. De plus, la Direction continuera à soutenir le renforcement de la capacité opérationnelle du Collège de contrôle et de surveillance des ressources pétrolières (CCSRP). Ce Collège est chargé, de par la Loi sur la gestion des recettes, de s'assurer que les engagements de financement à partir des Comptes spéciaux satisfont aux exigences de la Loi-cadre de finances ainsi que d'autoriser et de suivre les décaissements des Comptes spéciaux et l'affectation des fonds. Une assistance technique sur site est apportée par le Gouvernement américain. Le Budget 2002 a alloué 100 millions de francs CFA au fonctionnement du CCSRП qui a publié son rapport annuel 2001, ainsi que son premier rapport trimestriel pour 2002. (Voir aussi Annexe 1, Commentaire 34A.)

Progrès récent : Projet de renforcement des capacités de gestion du secteur pétrolier

39. Au cours des missions de supervision ayant suivi l'approbation par le Conseil d'administration en juin 2000, le renforcement des capacités a fait l'objet de l'attention du personnel de la Banque. Le démarrage du Projet de renforcement des capacités de gestion du secteur pétrolier a été lent, du fait des retards pris par le GT dans le recrutement du personnel et dans les passations de marché. La mise en place du Projet de renforcement des capacités de gestion du secteur pétrolier s'est cependant substantiellement accélérée au cours du premier semestre 2002. Compte tenu des retards initiaux, la Direction a décidé d'intensifier son rythme de supervision, avec de fréquents séjours sur le terrain, et, en mars 2002, a nommé un Coordinateur de programme senior, basé au Tchad pour une supervision constante des Projets liés à l'oléoduc.

La composante Développement de la zone pétrolière de Doba

40. Le Comité technique national de suivi et de contrôle du Projet oléoduc (CTNSC) a la responsabilité du suivi et du contrôle des impacts environnementaux et sociaux du Projet pétrolier et d'oléoduc au Tchad. Le Comité est composé de représentants de plusieurs ministères, y compris les ministères de l'Environnement et de l'Eau (qui préside) ; des Mines, de l'Énergie et du Pétrole ; des Travaux publics ; des Transports et de l'Urbanisme. Le rôle principal du personnel permanent du CTNSC, présidé par un Secrétaire exécutif, est d'effectuer un suivi rapproché des opérations du Projet, de réagir à des situations exceptionnelles d'urgence dans lesquelles la capacité de TOTCO pourrait être insuffisante, ainsi que de coordonner les interventions des agences gouvernementales, notamment dans les domaines de l'eau et de l'environnement, des mines, de l'industrie, de la santé et des affaires sociales. Le CTNSC est désormais pleinement opérationnel. Son équipe de supervision sur site est en place (voir par. 46 sur les récents recrutements en personnel au CTNSC). Des études majeures ont été lancées. D'autres efforts récents comprennent :

- Les offres relatives au recrutement d'un Panel consultatif d'experts, apportant son assistance au CTNSC dans le domaine socio-environnemental et dans la mise en place d'un système de gestion et de suivi environnemental, ont été reçues ;
- Un accord a été signé avec un bureau de consultants pour la conduite d'une enquête socio-démographique dans la région productrice de pétrole ;
- La préparation du Plan d'intervention général en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures (PIGDAH) est coordonnée avec la préparation des Plans d'intervention spécifique en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures (PISDAH) ;
- Trois économistes ont été formés aux projections de recettes pétrolières et un programme de formation destiné au personnel de la Direction du pétrole est en préparation. Le GT et le Consortium apportent également une formation technique aux Tchadiens qui seront sur site pour suivre la production de pétrole, son transit dans l'oléoduc, ainsi que son chargement maritime au terminal de Kribi ;
- Des réunions de concertation sont périodiquement organisées avec le Consortium, tout comme les consultations et le partage d'information avec la société civile, les ONG et l'administration locale ;
- Une stratégie de communication à destination de la société civile et des fonctionnaires du GT a été préparée aux niveaux national et local ;
- Une étude d'urbanisme sur Bébédjia, Doba et Moundou est en cours de finalisation. Les travaux ont démarré pour une étude de faisabilité de marchés publics et d'abattoirs dont la construction devrait démarrer à la fin de la saison des pluies. Des entreprises ont été retenues pour améliorer le système de drainage à Doba et le contrat relatif aux équipements d'adduction d'eau (forages, pompes et canalisations) a été attribué ;
- La campagne de prévention des MST/VIH/Sida dans la zone du Projet, notamment dans les régions de Doba et Bébédjia, a démarré sous la supervision de l'expert santé recruté par le CTNSC à la mi-avril 2002 (des efforts sur les MST/VIH/Sida ont été faits avant cette date grâce à un travail en coopération avec le Consortium) ;

- Pour promouvoir l'utilisation durable des forêts naturelles et satisfaire la demande croissante en combustibles ligneux dans la zone du Projet, l'Agence pour l'énergie domestique et l'environnement (AEDE) a lancé des projets pilotes dans cinq villages qui seront utilisés comme modèles de « meilleures pratiques » aux fins de reproduction dans d'autres villages de la zone de Projet ;
- Le FACIL a été mis en place pour financer les infrastructures sociales et économiques et pour promouvoir les activités génératrices de revenus dans la région productrice de pétrole, tout en contribuant à l'atténuation des impacts négatifs potentiels. Une seconde campagne d'information sur les activités susceptibles d'être soutenues par ce Fonds a été menée en mai 2002. Le Comité de pilotage du FACIL a reçu quelque 200 propositions de financement, parmi lesquelles 65 sont actuellement en train d'être étudiées par cinq intermédiaires financiers ;
- L'Initiative conjointe Banque/SFI sur les PME a un coordinateur à plein temps à N'Djaména et le travail a commencé sur plusieurs activités PME ; et
- En décembre 2001, un projet de *Cadre de développement régional de la zone pétrolière* a été publié. Ce cadre : i) fait la promotion d'une approche coordonnée de développement régional ; ii) fixe des priorités d'intervention préliminaires du FACIL ; et iii) fournit une information initiale pour l'élaboration du PDR. Le projet de *Cadre* et les termes de référence du PDR ont été endossés en avril 2002 par des représentants de la société civile, le CTNSC, la Banque et le GT après trois mois de discussions intensives. Le PDR devrait être finalisé dans le courant du premier trimestre 2003, avant que les recettes pétrolières ne commencent à se matérialiser.

Composante Gestion du secteur pétrolier

41. La Direction du pétrole a préparé des termes de référence pour la mobilisation de consultants spécialisés pour assister le GT dans ses efforts de préparation d'une politique sectorielle pour : i) la réforme du secteur des hydrocarbures, y compris le renforcement de la capacité du GT à tirer les enseignements du Projet pétrolier et d'oléoduc et à interagir efficacement avec les compagnies pétrolières privées pour explorer et mettre en valeur les réserves potentielles d'hydrocarbures du pays ; ii) la préparation du cadre juridique et réglementaire du secteur des hydrocarbures dans le but d'attirer plus d'investissements dans le secteur ; iii) la conception et la mise en oeuvre d'une stratégie de promotion de l'exploration et l'exploitation pétrolières ; et iv) la formation d'experts tchadiens à la gestion d'ensemble du secteur, y compris le développement de leurs capacités de négociation avec des investisseurs potentiels. De plus, l'EEPCI a formé un nombre important de Tchadiens à des emplois qualifiés et techniques dans le secteur du bâtiment ainsi qu'à de futurs postes d'exploitation pétrolière. Enfin, les entrepreneurs internationaux pour l'EEPCI se sont adjoint les services de Tchadiens, et, en tant que de besoin, les ont formés.

D. Suivi-évaluation et consultation

Suivi-évaluation

42. Dans son chapitre de conclusion, le Rapport du Panel prend bonne note, au sujet du suivi-évaluation et de la supervision, de l'existence des sept strates de suivi-évaluation et de supervision du Projet ainsi que de la présence renforcée de la Banque sur le terrain au Tchad, observation qui est confirmée par le GESC dans son Troisième rapport de visite de terrain, par le GIC dans son Rapport de décembre 2001 et par le Panel lui-même au cours de ses visites de terrain. Le Panel

s'est, en particulier, félicité de l'existence d'un fort suivi externe du Projet par le biais du GESC et du GIC. Malgré cela, dans plusieurs domaines spécifiques, le Panel a attiré une attention particulière sur des déficiences en matière de suivi-évaluation et de supervision. Par exemple, l'investigation relative aux plans d'intervention en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures laisse entendre que la Direction est en conformité avec la DO 4.01, mais le Panel plaide pour un suivi-évaluation en continu et une concrétisation des engagements par les parties concernées. Au sujet des risques de contamination des eaux de surface et souterraines à partir des forages, le Panel n'a pas apporté de preuve de non-conformité de la part de la Direction, mais, une fois encore, a plaidé pour un suivi-évaluation. Les commentaires du Panel reflètent des inquiétudes au sujet de la conformité dans le temps avec les exigences de la DO 4.30 en termes d'indemnisations. Les retards de mise en oeuvre dans le renforcement des capacités ont généré des appréhensions quant au risque de non-conformité dans l'avenir avec le mandat de réduction de la pauvreté de la DO 4.15. Dans d'autres circonstances, le Panel a réitéré l'importance d'un suivi-évaluation en continu ou périodique par la Banque, le GT et par des organismes indépendants.

43. La Direction exprime son accord avec l'avis du Panel selon lequel le Projet pétrolier et d'oléoduc pose un réel défi, présente des risques et mérite un effort exceptionnel de supervision et de suivi-évaluation :

- La Direction partage le point de vue général du Panel selon lequel le suivi-évaluation et la supervision, tout comme la consultation permanente, doivent être pris extrêmement au sérieux et qu'une vigilance permanente au niveau du bon déroulement de ces activités est d'une importance cruciale ;
- La Direction continuera à affecter les ressources requises par la poursuite d'activités consciencieuses et minutieuses de supervision et de suivi-évaluation du Projet par la Banque ;
- La Direction reconnaît également l'importance de fournir l'assistance nécessaire au Tchad pour renforcer la capacité nationale de suivi-évaluation des problèmes environnementaux et sociaux ; elle fait d'importants efforts pour accélérer la mise en oeuvre de ses programmes d'assistance ; et
- La Direction réaffirme son engagement, dont elle a déjà apporté les preuves, à continuer de suivre, autant que possible, les recommandations des groupes indépendants de suivi-évaluation : le GESC et le GIC.

44. La Direction a fourni quatre rapports semestriels aux Administrateurs de la Banque. Le plus récent de ces rapports couvrait la période janvier-juin 2002. Ce rapport notait que la structure de supervision et de suivi-évaluation à strates multiples était entièrement opérationnelle. Le GIC a été mis en place en février 2001 et a séjourné trois fois au Tchad. Ses rapports ont été rendus publics et sont accessibles, en français et en anglais, sur le site Internet du GIC (www.gic-iag.org). Les rapports du GESC sont également dans le domaine public et disponibles, en français et en anglais, sur les sites Internet de la SFI et de la Banque.

45. La Banque et la SFI ont régulièrement envoyé des missions de supervision du Projet pétrolier et d'oléoduc, une fois le projet approuvé par le Conseil d'administration en 2000. Au cours du second semestre 2001, la Direction a autorisé un accroissement du rythme de supervision, en passant à une fréquence mensuelle des séjours sur le terrain. Au vu des résultats de cette supervision et des rapports du GIC et du GESC, la Direction a décidé, vers la fin de l'année, de mettre en place une équipe de supervision à plein temps sur le terrain pour soutenir les initiatives du GT en matière de renforcement des capacités. En mars 2002, la Direction a nommé un Coordinateur de program-

mes senior, responsable de l'ensemble des Projets liés au pétrole. Il a pris son poste au Tchad en avril. Un second expert nommé par la SFI est également arrivé au Bureau national du Tchad en mars pour superviser les activités de renforcement du secteur des PME, y compris la supervision du Don du Fonds de développement institutionnel à la Chambre de commerce, récemment approuvé. Ces deux experts reçoivent, depuis le siège de la Banque, l'appui d'un autre expert senior du personnel de la Banque et, depuis N'Djamena, celui d'un sociologue chargé des relations et de la communication avec la société civile, ainsi que celui d'un spécialiste senior des opérations, responsable du suivi des passations de marché. De plus, la SFI a maintenu en place son équipe de projet composée de spécialistes en environnement, sciences sociales et PME. Dans le cadre des nouveaux dispositifs de supervision, des équipes conjointes Banque/SFI ont également été créées en juin 2002 pour renforcer plus avant la supervision des aspects sociaux et environnementaux du Projet pétrolier et d'oléoduc. L'intensification de ces efforts de supervision a d'ores et déjà permis une amélioration significative de nombreux aspects de la mise en oeuvre.

46. La Direction a reconnu que le rythme du renforcement des capacités au Tchad a été lent, même si des progrès importants ont été enregistrés récemment. Depuis janvier 2002, pratiquement toutes les positions envisagées au CTNSC ont été remplies. On compte maintenant sept cadres professionnels au siège, y compris un directeur, un spécialiste de la passation de marchés, un comptable et un spécialiste de suivi-évaluation. Le CTNSC a recruté douze cadres de terrain supplémentaires en socioéconomie, environnement et santé. D'autres actions incluent l'accélération du processus de passation des marchés ; l'opérationnalisation du système de gestion et de suivi-évaluation environnemental ; l'achèvement de l'enquête socio-démographique de la région productrice de pétrole ; la formation du personnel ; et l'acquisition des équipements. Les activités de renforcement des capacités sont mises en oeuvre en coopération avec les principales parties prenantes : le CTNSC, TOTCO, le Consortium et les organisations de la société civile. Des réunions bimensuelles se tiennent pour suivre la mise en place, discuter des risques et des mesures d'atténuation du Projet, partager l'information ; et pour élaborer les procédures requises pour des interventions rapides, la sécurité, et les indemnités.

47. Le Panel a demandé au Conseil d'administration de s'assurer que la capacité externe de suivi-évaluation – le GIC et le GESG – soit mise en place pour une durée aussi longue que possible et, en tout état de cause, au-delà de la période de décaissement des prêts en question. L'IDA est actuellement en train de chercher le réapprovisionnement du Fonds fiduciaire qui finance les travaux du GIC. Le GESG est en place pour effectuer le suivi du Projet pétrolier et d'oléoduc quatre à cinq fois par an pendant la construction et au minimum une fois par an pendant le reste des 13 ans du prêt.

Consultation

48. Le Panel a loué les efforts faits par la Direction pour encourager la consultation avec les communautés locales et la société civile et a recommandé leur poursuite, d'une manière générale et dans des circonstances spécifiques lorsque leurs voix risquent de ne pas être entendues. Le processus de consultation s'est déroulé en trois phases, *Phase I - 1993-1997 : Initiation du dialogue ; Phase II - 1997-1999 : Phase de consolidation ; Phase III - post-1999 : Élargissement, approfondissement et montée en puissance*. Le projet d'EE en 1997 fut publié en octobre, et les discussions sur les impacts et la programmation de l'atténuation du Projet pétrolier et d'oléoduc se sont déroulées entre la Banque, la SFI, le Consortium et le GT. À la suite de la diffusion dans le domaine public du projet d'EE de 1997, le processus de consultation s'est amélioré en raison, d'une part de la disponibilité de la documentation environnementale et, d'autre part, de la baisse des tensions sociales dans la zone du Projet au fur et à mesure que la stabilité politique s'améliorait, particulièrement après 1998. De plus, suite aux commentaires de la Banque sur le projet d'EE de 1997, le processus de consultation a été révisé et renforcé. Une large campagne d'information publique et de consulta-

tion a été lancée durant l'été 1997, y compris une Campagne publique d'information en deux étapes. La croissance rapide du nombre des organisations de la société civile est l'un des résultats visibles du processus de consultation. On a également assisté à un glissement des perspectives, passant d'un accent marqué sur les mesures d'atténuation à l'optique plus large du développement régional. Les organisations de la société civile sont impliquées dans la définition et le fonctionnement du FACIL, ainsi que dans l'élaboration du PDR. Le large processus de consultation mis en place pour le Projet pétrolier et d'oléoduc a été le premier de la sorte au Tchad et a ouvert la voie à une participation accrue de la société civile dans les débats publics portant sur des sujets économiques plus larges comme la gestion des recettes pétrolières, la gouvernance ainsi que les problèmes sociaux et environnementaux. Cette participation est maintenant consolidée dans le cadre du processus RSRP et par la représentation formelle de la société civile au sein de plusieurs organisations officielles telles que le Comité de Pilotage du RSRP en cours et le PROCC.

49. Le Consortium a pris des mesures proactives pour améliorer et accentuer ses efforts de communication, par exemple en recrutant des experts en information du public au Tchad pour participer – et améliorer – la diffusion de l'information auprès du public et en ajoutant un nouveau Point de contact communautaire local dans la zone pétrolifère pour assurer la liaison avec les populations pastorales. Au cours du premier trimestre 2002, le Consortium a estimé à 159 le nombre de sessions de consultation tenues au Tchad. Des efforts ont été faits pour impliquer les ONG dans la mise en oeuvre de certains aspects du Projet pétrolier et d'oléoduc. Le Consortium publie une lettre d'information au Tchad, laquelle sera plus largement diffusée. Des salles de lecture ont été ouvertes dans plusieurs localités. En collaboration avec le CTNSC, un système de consultation périodique avec la société civile a été mis en place. Le deuxième tour de consultations s'est déroulé à Doba les 29 et 30 avril 2002. En novembre 2001, la Banque a engagé un expert en communication pour apporter une assistance au GT ; les discussions sont centrées sur l'amélioration des équipements de transmission radio dans le sud du Tchad et sur l'organisation de caravanes d'information circulant en permanence dans les villages de la zone du Projet.

50. Le GIC a identifié le « besoin de créer un cadre permanent de dialogue entre les parties liées contractuellement et les parties prenantes » que la Coordination nationale du Projet Doba (CNPD) superviserait. La Direction a la ferme intention de poursuivre les efforts de consultation et cherchera l'établissement d'un cadre permanent de dialogue.

E. Gouvernance et droits de l'homme

51. La Direction désire noter, comme l'a fait le Rapport du Panel, que, malgré les références contenues dans la Demande à des directives sur le « respect des Droits de l'homme », la Banque n'a pas de telles directives. La Direction note également que, dans son Rapport, par. 215, le Panel affirme que « [il] n'entre pas dans le mandat du Panel d'évaluer l'état, ni de la gouvernance, ni des Droits de l'homme au Tchad, ni de manière générale, ni spécifique, et le Panel reconnaît que plusieurs institutions, (dont celles des Nations Unies), sont plus spécifiquement chargées de ces sujets. Toutefois, le Panel s'est senti obligé d'examiner dans quelle mesure les problèmes de bonne gouvernance ou les violations des Droits de l'homme au Tchad étaient d'une ampleur telle qu'ils pouvaient freiner la mise en place du Projet et, de ce fait, entraîner des problèmes de conformité avec les politiques de la Banque ». En conclusion, en ce qui concerne ce problème, le Panel conclut que « la situation au Tchad est loin d'être idéale, et elle soulève des questions quant au respect des politiques de la Banque, en particulier celles qui ont trait à des consultations pleines et ouvertes, et ce point mérite un suivi-évaluation de la part de la Banque ».

52. La Direction tient à assurer qu'il y a eu pleine et ouverte consultation au cours de la conception et de la préparation du Projet pétrolier et d'oléoduc. Un processus important de consultation s'est déroulé pour : i) partager l'information relative au Projet avec les communautés ; ii)

déterminer les besoins du Projet et évaluer les droits et les indemnités des communautés ; iii) se mettre d'accord sur le cadre d'atténuation des impacts négatifs ; et iv) préparer un PDR pour les zones liées au Projet. Dans le courant du processus de consultation, des opportunités ont été fournies aux communautés affectées leur permettant d'exprimer leurs opinions et de les faire connaître aux promoteurs du Projet et au GT. L'information a été diffusée en langues locales et, en tant que de besoin, le personnel de la Banque s'est impliqué pour améliorer la qualité du processus de consultation, en particulier en renforçant la capacité des ONG locales pour leur permettre une contribution significative.

53. Le GIC s'est attaché tout particulièrement à préconiser des actions permettant une communication structurée et soutenue entre toutes les parties. Le GIC observait, dans son Rapport de juillet (Rapport de séjour au Tchad, 3 au 17 juin 2002) qu'il fallait s'attendre à ce que l'« accroissement des pouvoirs dévolus au niveau local dans le cadre de la régionalisation donne une voix plus forte aux populations les plus directement concernées par le projet ».

54. Le Panel affirme dans le par. 136 de son Rapport : « Depuis 1999, la Direction a fait des efforts significatifs pour se mettre en conformité avec le paragraphe 19 de la DO 4.01, en encourageant de fréquentes consultations avec les communautés locales et la société civile dans un environnement plus favorable à des échanges ouverts ». En accord avec la suggestion du Panel, la Direction a la ferme intention de continuer à effectuer le suivi et la promotion des activités permettant un dialogue fructueux avec la société civile.

55. Les Demandeurs avancent que la Banque ne s'est pas conformée aux directives sur la gouvernance. La Direction note que, malgré l'absence d'une politique ou d'une directive spécifique de la Banque sur la gouvernance en tant que telle, plusieurs politiques ou directives couvrent divers aspects liés à la bonne gouvernance, tels que la consultation, la transparence, la lutte contre la corruption, les cadres juridiques, et la capacité institutionnelle (BIRD, *Governance: The World Bank's Experience*, 1994). Normalement, les problèmes de gouvernance sont traités dans la préparation de la SAP. Pour le Tchad, la SAP intérimaire met fortement en exergue le besoin de promouvoir la bonne gouvernance et la SAP en cours de préparation met encore l'accent sur cet aspect. De plus, au Tchad, la Banque a soutenu, par le biais du Crédit d'ajustement structurel (CAS) IV approuvé par le Conseil d'administration le 18 décembre 2001, un programme de réformes centré sur : i) une amélioration de la gouvernance par l'adoption et la mise en oeuvre d'une stratégie et d'un plan d'action de bonne gouvernance ; ii) une utilisation plus transparente, plus responsable et plus efficiente des ressources publiques aux fins de réduction de la pauvreté au travers de réformes : a) du cycle budgétaire ; b) des passations de marchés publics, y compris des mesures anti-corruption ; et c) du service civil ; et iii) la réduction de la pauvreté dans les zones rurales au moyen de mesures destinées à renforcer les associations de producteurs de coton. Cette assistance est reconduite au travers du futur CAS V, qui doit être présenté au Conseil d'administration en octobre 2002.

V. LE PLAN D'ACTION DE LA DIRECTION EN REPONSE AUX CONCLUSIONS

56. La Direction a étudié avec soin les constatations contenues dans le Rapport du Panel, comme on peut le voir en Annexe 1, et propose des actions concrètes destinées à s'attaquer aux problèmes en suspens, tant ceux pour lesquels le Panel s'interroge sur la conformité avec les politiques et procédures de la Banque que les suggestions générales destinées à améliorer l'efficacité des trois Projets. La Direction propose les actions suivantes, présentées dans le tableau 3 ci-dessous.

Tableau 3. Plan d'action proposé par la Direction

ACTION	PROBLÈME <i>(les numéros entre parenthèses font référence aux constatations du Panel et aux commentaires de la Direction - voir Annexe 1)</i>
Conformité environnementale et sociale	
<p>Plan de développement régional (PDR) et ÉE/PGE de 1999 – La Direction intensifiera ses efforts de coopération avec les agences tchadiennes compétentes pour préparer le PDR, en lieu et place de la révision de l'ÉE/PGE de 1999, afin de prendre en compte les aspects spatiaux et de réaliser les objectifs d'une ÉE régionale. Un contrat de consultant/consultation devrait être accordé pour les services relatifs au PDR d'ici la fin septembre 2002, le plan final étant attendu en avril 2003.</p> <p>La Direction demandera aussi la poursuite du dialogue avec le Panel d'Inspection pour un échange de vues sur le contexte spatial du Projet pétrolier et d'oléoduc et l'application d'une ÉE régionale.</p>	<p>DO 4.01: contexte spatial, ÉE régionale et impacts cumulatifs (2, 4, 5 et 7)</p>
<p>Panel consultatif d'experts – En mai 2002, le GT a reçu les offres pour un nouveau Panel consultatif d'experts, et la sélection doit s'effectuer sous peu. La Direction impliquera l'Unité d'assurance qualité et de conformité (QACU – UAQC) de la Vice-Présidence ESSD et l'équipe de sauvegarde de la Région Afrique dans l'examen formel des rapports et recommandations préparés par ce panel. Ces examens alimenteront les activités de supervision et de suivi-évaluation de la Banque. La Direction facilitera la coordination entre ce panel et les autres groupes impliqués dans la mise en oeuvre et le suivi-évaluation du Projet pétrolier et d'oléoduc.</p>	<p>DO 4.01, paragraphe 13: implication d'un Panel consultatif d'experts pendant la formulation de l'ÉE (6)</p>
<p>Données de base – La Direction continuera à effectuer le suivi de la mise en oeuvre de l'ÉE/PGE de 1999 afin d'assurer le lien entre la situation initiale et le succès ou l'échec des mesures d'atténuation et assurera un suivi des recommandations du GESC et du GIC en ce qui concerne le lien entre les données de base, les impacts et l'atténuation.</p> <p>La Direction facilitera la collecte de nouvelles données économiques, démographiques, sociales et sanitaires pour le GT et les préparateurs du PDR. Le PDR prendra très vraisemblablement en compte les problèmes et impacts socio-démographique et sanitaires.</p>	<p>DO 4.01, Annexe C, paragraphe 2: Liens entre les données de base, les impacts et l'atténuation (8)</p> <p>Données de base pour permettre la comparaison des impacts sur la santé avant et après le pétrole (9)</p>
<p>Prise en compte des alternatives – Le Projet pétrolier et d'oléoduc est en cours de mise en oeuvre sur la base de l'alternative retenue après présentation dans l'ÉE/PGE de 1999 et dans le DÉP approuvé par le Conseil en juin 2000. La Direction demandera aussi l'opportunité de dialoguer avec le Panel d'Inspection pour un échange de vues sur les méthodologies de comparaison d'alternatives utilisées dans le Projet.</p>	<p>DO 4.01, Annexe B, paragraphe 2 (f): le Panel note sa satisfaction quant à la justification de l'alternative retenue, mais met en cause le manque d'analyse coût-bénéfice environnementale et d'évaluation économique des impacts environnementaux des alternatives (10)</p>
<p>Capacité institutionnelle – La Direction a renforcé sa présence sur le terrain au Tchad et continuera le suivi-évaluation et la supervision sur une base régulière, tant depuis le Siège qu'à partir de ses Bureaux nationaux pour s'assurer que les progrès dans le renforcement des capacités sont soutenus.</p>	<p>DO 4.01: Capacité institutionnelle, notamment en ce qui concerne le CTNSC (11)</p>
<p>Suivi-évaluation – La Direction réaffirme son engagement à poursuivre le suivi-évaluation par le biais de ses propres efforts de supervision et le suivi-évaluation indépendant du GESC et du GIC.</p> <p>La Direction effectue un suivi permanent des progrès de la préparation de solides PIGDAH et PISDAH, en cohérence avec les normes de l'International Petroleum Industry Environmental Conservation Association (IPIECA) et de l'ÉE/PGE de 1999. La Direction s'assurera que la diffusion de l'information et les consultations seront effectuées de manière adéquate</p> <p>Le PDR incorporera les soucis relatifs à la gestion régionale des ressources en eau, y compris l'adduction d'eau potable. Les PISDAH comprendront des scénarios relatifs au bassin versant du Lac Tchad.</p>	<p>Le Panel a plaidé pour un suivi-évaluation en continu de plusieurs aspects:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déversements accidentels d'hydrocarbures / PISDAH(13) • Contamination des eaux régionales (14) • Contamination de l'eau potable locale (15) • Contamination des nappes phréatiques à partir des forages (16) • Pollution de l'air (17) • Éviter une situation à la Ogoniland, Nigéria – (21) • Compensations (25)

ACTION	PROBLÈME <i>(les numéros entre parenthèses font référence aux constatations du Panel et aux commentaires de la Direction - voir Annexe 1)</i>
Consultation – La Direction continuera ses efforts de consultation et poursuivra la création d'un cadre permanent de dialogue. En novembre 2001, la Banque a engagé un expert en communications pour assister le GT; les discussions sont centrées sur l'amélioration des équipements de transmission radio dans le sud du Tchad et sur l'organisation de Caravanes d'Information circulant en permanence dans les villages de la zone du Projet.	DO 4. 01, paragraphe 19: Consultation - Panel félicite les efforts en cours et encourage leur poursuite (22, 28)
Évaluation économique	
Analyse économique – La Direction continuera à effectuer le suivi de la mise en oeuvre du Projet de renforcement des capacités de gestion du secteur pétrolier, y compris le suivi-évaluation du programme de formation à destination du personnel de la Direction du pétrole et le recrutement de 10 contrôleurs tchadiens. La Direction suivra également en ce qui concerne le besoin potentiel de recruter des experts internationaux dans le cadre du Projet de renforcement des capacités.	Assistance technique pour suivre et auditer le pétrole produit et les recettes générées – il est essentiel que cette capacité soit opérationnelle avant que la production pétrolière ne commence (31)
Autres bénéfiques économiques. Bien que rien ne puisse être fait en ce qui concerne le DÉP proprement dit, la Direction continuera à effectuer le suivi et à collecter des données sur les bénéfiques économiques du Projet.	PO 10.04: Un examen plus détaillé des autres bénéfiques économiques aurait été désirable dans le DÉP (32)
Durabilité et Risques – La Direction a intensifié la supervision, notamment par l'affectation de personnel de haut niveau au Bureau du Tchad; elle poursuivra ses efforts de soutien à une mise en oeuvre accélérée par le GT des mesures de renforcement des capacités en gestion environnementale et des recettes du pétrole.	PO 10.04: Analyse des risques et durabilité dans les Projets de renforcement des capacités de gestion du secteur pétrolier et de gestion de l'économie pétrolière (34)
Réduction de la pauvreté	
PGRP – Gestion et affectation des recettes pétrolières – La Direction a intensifié sa supervision du Projet, notamment par le biais de l'affectation de personnel de haut niveau au Bureau de la Banque au Tchad; elle reste déterminée à superviser et à aider le renforcement du suivi-évaluation de la mise en oeuvre du PGRP. La Direction est également déterminée à la poursuite du suivi-évaluation, de l'examen et de l'évaluation de cette mise en oeuvre par le GIC. De plus, la Direction continuera à poursuivre les actions entreprises en dehors du champ des trois Projets pour aider le GT à mettre en place une capacité de gestion économique et budgétaire à long terme.	DO 4.15: Future conformité avec la DO 4.15 – inquiétudes quant à l'adéquation des mesures permettant de réduire la pauvreté; essentiel d'avoir un suivi-évaluation en continu, examen et évaluation de la gestion et de l'affectation des recettes pétrolières par un organisme indépendant comme le GIC (35)
PGRP – Capacités institutionnelles et Suivi-évaluation - La Direction s'engage à poursuivre le suivi-évaluation en continu, l'examen et l'évaluation par le GIC et la mise en oeuvre des mesures recommandées par le GIC en tant qu'approprié.	Programme de gestion des recettes pétrolières – capacités institutionnelles et suivi-évaluation – essentiel que les Comptes Spéciaux soient soumis à un suivi-évaluation en continu, un examen et une évaluation par un organisme indépendant comme le GIC (36 D)
Affectation des ressources aux régions productrices – La Direction et le GT continueront le travail en cours sur l'Examen des dépenses publiques (EDP) pour en tirer les modèles actuels de dépenses publiques et définir les modalités spécifiques par lesquelles les structures locales décentralisées pourront gérer les 5% supplémentaires affectés à la région productrice.	Affectation des ressources aux régions productrices - information essentielle pour les parties prenantes sur les parts adéquates dans les revenus et la richesse nationale (37)
Retards de mise en place et accélération des actions – La Direction reste déterminée à poursuivre ses efforts de supervision intensifiés dans l'avenir. En accord avec la suggestion du Panel, la Direction poursuivra les efforts visant à améliorer la situation sur le terrain. Le GIC et le GESC continueront également leur suivi-évaluation régulier et leur évaluation du Projet pétrolier et d'oléoduc.	DO 4.15: Conformité future compromise si les retards de mise en place continuent sans être remédiés (38A et 38E).

ACTION	PROBLÈME <i>(les numéros entre parenthèses font référence aux constatations du Panel et aux commentaires de la Direction - voir Annexe 1)</i>
<p>Besoins des communautés et des entrepreneurs, Inflation des prix des biens – La Direction continuera son soutien au GT pour accélérer la mise en place des mesures destinées à satisfaire les besoins communautaires par le biais du FACIL et pour faire progresser l’initiative PME Tchad/Cameroun ainsi que le Don FDI. La Direction examinera également avec attention les problèmes liés à l’inflation.</p>	<p>Les besoins prioritaires des communautés en danger de ne pouvoir être satisfaits (38B) Aucune preuve que le renforcement des capacités et le soutien aux entrepreneurs soient en place (38C) Les biens et services pourraient ne pas être abordables pour les pauvres (38D)</p>
<p>Variations potentielles des flux de recettes pétrolières – En coopération avec le FMI, la Direction est actuellement en train de discuter avec le GT des modalités à appliquer au gel des fonds non décaissés, mis en réserve pour une affectation ultérieure aux secteurs prioritaires.</p>	<p>DO 4.15: Analyse de risques et conception institutionnelle – la réduction de la pauvreté peut être compromise en cas de variations dans les flux de recettes pétrolières (39)</p>
<p>Suivi-évaluation et Supervision</p>	
<p>Suivi-évaluation externe en continu – L’IDA est actuellement en train de chercher le réapprovisionnement du Fonds Fiduciaire qui finance les travaux du GIC. Le GESC restera en place pour effectuer le suivi du Projet pétrolier et d’oléoduc quatre à cinq fois par an pendant la construction et au minimum une fois par an durant les 13 ans du prêt.</p>	<p>Le GIC et le GESC devraient poursuivre leurs activités aussi longtemps que nécessaire et bien au-delà des décaissements des prêts (40)</p>

VI. CONCLUSION

57. La Direction estime que la Banque a d’ores et déjà consenti des efforts exceptionnels pour appliquer ses politiques et procédures ainsi que pour mettre en pratique, dans le contexte du Projet pétrolier et d’oléoduc, du Projet de renforcement des capacités de gestion du secteur pétrolier et du Projet de gestion de l’économie pétrolière, les termes de sa mission. Compte tenu de ces efforts, pour la Direction, ces Projets n’ont, ni directement, ni négativement, affecté les populations. La Direction réaffirme son engagement dans un processus de consultation régulière et de diffusion de l’information pour assurer la solidité environnementale et sociale des Projets au cours de leur mise en oeuvre. La Direction a la ferme intention de poursuivre l’amélioration de la gouvernance et la lutte contre la pauvreté au Tchad par le biais de ces Projets, le dialogue entre la Banque et le pays ainsi que le programme d’assistance au Tchad.

**RAPPORT ET RECOMMANDATIONS DE LA DIRECTION
EN RÉPONSE AU RAPPORT D'ENQUÊTE
DU PANEL D'INSPECTION**

TCHAD:

**PROJET PETROLIER ET D'OLEODUC TCHAD-CAMEROUN
; PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE GESTION DU SECTEUR
PETROLIER; ET PROJET DE GESTION DE L'ECONOMIE PETROLIERE**

ANNEXE 1

CONSTATATIONS, COMMENTAIRES et ACTIONS

No.	Constatation	Chap/ Para	Poli- tique	Commentaire / Action
	Conformité environnementale			
1.	Processus EE. Le Panel constate que la Direction est en conformité avec la DO 4.01 en ce qui concerne la classification du projet.	5.5, 46	4.01	Commentaire: La Direction prend bonne note du constat de conformité effectué par le Panel d'Inspection. Action: Pas d'action requise.
2.	24. Contexte spatial. L'Évaluation environnementale de 1997 ne contient [...] ni une discussion sur la manière dont les limites de la zone d'étude ont été définies, ni une quelconque référence à la zone potentiellement affectée par le développement du projet. [...] Le Consortium et la Direction de la Banque n'ont pas explicitement pris en compte les dimensions spatiales du Projet comme l'exigeait la DO 4.01, avec pour résultat une tendance à les limiter à la zone immédiate des trois gisements et à l'emprise directe de l'oléoduc vers le Cameroun. [...] À la lumière de ce fait, le Panel conclut que la Direction ne s'est pas conformée, à cet égard, à la DO 4.01.	5.1, 27-29	4.01	Commentaire: La Direction accepte l'affirmation du Panel selon laquelle le projet de rapport d'EE de 1997 du Projet pétrolier et d'oléoduc ne contenait pas de discussion de la manière dont les frontières de la zone d'étude avaient été définies, ni de la zone potentiellement affectée par la mise en place du Projet. La Direction note que les révisions de la documentation, conduites en 1999, n'ont pas été prises en compte dans la détermination de non-conformité. En ce qui concerne le problème de la zone d'étude, le personnel avait produit un mémorandum (en date du 26 mai 1998) mettant en exergue des déficiences de la documentation d'EE, y compris des commentaires sur les frontières de la zone d'étude. A la suite de ce mémorandum, le projet de rapport d'EE de 1997 avait subi une révision, et le résumé exécutif de l'EE, ainsi que le PGE détaillé, avaient été publiés en 1999. L'EE/PGE de 1999 traite de la définition de la zone d'étude, ainsi que de la zone potentiellement affectée. Une approche pragmatique a été utilisée pour analyser le contexte des impacts potentiels. Les zones d'études pertinentes ont été déterminées en fonction des sujets et soucis spécifiques, par exemple, la portée des impacts potentiels d'un déversement accidentel d'hydrocarbures diffère de celle des évolutions démographiques, telles que l'immigration. La Direction estime que la pré-détermination d'une zone d'étude unique, couvrant l'ensemble des impacts possibles, aurait été inutilement encombrante et n'aurait pas permis d'atteindre l'objectif de l'EE, qui est de contribuer à de meilleures prises de décision. On trouve ci-dessous plusieurs exemples de contextes spatiaux. <ul style="list-style-type: none"> • Le développement de la zone pétrolière ne fait pas partie du financement. Malgré cela, la Direction de la Banque et le Consortium ont traité du développement de la zone pétrolière dans l'EE/PGE de 1999 pour s'assurer que l'ensemble des problèmes étaient couverts et améliorer la prise de décision conformément à la DO 4.01; • Le Plan d'intervention préliminaire en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures publié dans l'EE/PGE de 1999, qui a été remplacé par le Plan d'intervention général en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures de septembre 1999, décrit les scénarios typiques d'intervention générale en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures pour des eaux internationales comme la Mbéré et le Lim, qui sont situés dans le bassin versant du Lac Tchad; • L'EE/PGE de 1999 inclut le besoin d'un PDR dont les frontières s'étendent bien au-delà des trois champs pétroliers et de l'emprise de l'oléoduc. L'objectif du PDR (PGE, Volume 4, Portion relative au Tchad) était de "décrire à grands traits les mesures requises pour

No.	Constatation	Chap/ Para	Poli- tique	Commentaire / Action
				<p>atténuer l'impact indirect attendu du projet." La zone couverte par le PDR figure dans le PGE, le DEP d'avril 2000 (p. 109) présenté au Conseil d'Administration et dans l'annexe 8 de l'Accord de crédit du Projet pétrolier et d'oléoduc (figurant dans la Carte 2 du présent document); et</p> <ul style="list-style-type: none"> De plus, le Programme de gestion des recettes pétrolières, qui contient des règles détaillées sur la gestion et l'affectation des recettes pétrolières pour le Tchad dans son ensemble, prend en compte les implications nationales du Projet. Ces impacts économiques n'étaient limités, ni à la seule zone de développement des champs pétroliers, ni à la seule emprise de l'oléoduc. <p>Voir aussi Commentaire 4.</p> <p>Action: La Direction intensifiera ses efforts de coopération avec les agences tchadiennes pertinentes à fin de préparer le PDR, au lieu de réviser l'EE/PGE de 1999, pour traiter les aspects spatiaux. La Direction demandera aussi la poursuite du dialogue avec le Panel d'Inspection pour un échange de vues sur le contexte spatial du Projet pétrolier et d'oléoduc.</p>
3.	Contexte temporel. Le Panel a constaté avec satisfaction que l'EE couvre la totalité de la durée de vie du Projet et que le contexte temporel a été clairement défini.	5.2, 30	4.01	<p>Commentaire: La Direction prend acte de la satisfaction du Panel relative à la clarté de la définition, ainsi qu'à la couverture du contexte temporel du Projet pétrolier et d'oléoduc dans l'EE.</p> <p>Action: Aucune action requise.</p>
4.	<p>EE régionale. [L]e Panel conclut que les impacts régionaux potentiels résultant de la succession d'actions n'ont pas été convenablement traités. [...] Lors de l'examen des documents contenus dans le PGE, le Panel n'a pu trouver d'élément montrant la réalisation d'une évaluation des effets cumulés. Le Panel conclut qu'il s'agit là d'un manquement grave. Le Panel conclut qu'en négligeant d'exiger une évaluation des effets cumulatifs, la Direction n'est pas en conformité avec la DO 4.01.</p> <p>Après un examen minutieux des témoignages, le Panel estime que le Projet d'oléoduc nécessite la réalisation d'une Évaluation environnementale régionale. En négligeant d'exiger la préparation d'une Évaluation environnementale régionale, laquelle évaluerait plus largement et de façon adéquate la nature et l'ampleur des préoccupations environnementales et sociales soulevées par le Projet, le Panel conclut que la Direction n'est pas en conformité avec le paragraphe 5 de la DO 4.01.</p>	5.3, 33-39	4.01	<p>Commentaire: La Direction désire noter que la DO 4.01 dans son paragraphe 5 ne réclame pas une EE régionale, mais suggère des circonstances dans lesquelles cette EE régionale pourrait être appropriée. Au lieu d'une EE régionale, la méthodologie retenue a été de préparer un EE/PGE contenant le cadre ainsi que le besoin d'un PDR, plus complet (PGE, Volume 4, Portion relative au Tchad). Voir le commentaire 2 ci-dessus.</p> <p>Dès le début du processus d'évaluation, il est devenu évident que la mise en valeur des champs pétroliers aurait des impacts significatifs, certains positifs, d'autres négatifs, sur la zone avoisinante. L'approche retenue a incorporé la notion selon laquelle les impacts et opportunités se manifesteraient principalement au travers de plusieurs paramètres à déterminants économiques, sociaux, et démographiques. Ces facteurs auront des effets directs et indirects sur les établissements humains ainsi que l'organisation sociale, l'environnement et la base régionale de ressources naturelles.</p> <p>Le choix d'une approche PDR est considéré par le personnel comme plus complet que l'EE régionale, dans le cadre d'objectifs identiques. La DO 4.01 expose plusieurs utilisations et modalités pour l'EE régionale - identification de problèmes susceptibles d'être négligés lorsqu'une série d'activités comparables est programmée pour une zone; comparaison de scénarios alternatifs de développement et recommandations pour un développement et un aménagement du territoire durables; analyse des impacts cumulatifs; et instrument de planification régionale en tant que tel. Le cadre fourni par le PDR, tel qu'il est présenté dans l'EE/PGE de 1999, est le mécanisme permettant de traiter de problèmes susceptibles d'être ignorés (parce que leur ampleur d'ensemble est inconnue), d'examiner des scénarios alternatifs de développement, recommander des modèles de développement et d'aménagement appropriés, ainsi que d'incorporer les soucis environnementaux. Du fait que le moteur du développement régional est un unique investissement du secteur privé, venant d'un investisseur disposant d'un contrôle très faible sur les impacts régionaux et cumulatifs, la décision de préparer un PDR a été jugée préférable à la conversion de l'EE du projet d'investissement en EE régionale, voire l'ajout pur et simple d'une telle EE régionale. De plus, le processus du PDR permettra de bâtir la capacité tchadienne d'engager une</p>

No.	Constatation	Chap/ Para	Poli- tique	Commentaire / Action
				<p>planification à long-terme, ainsi que de déclencher des plans pour traiter des effets cumulatifs de multiples investissements par les secteurs privé et public.</p> <p>Le PDR est un outil de développement, qui sera mis en oeuvre en mobilisant une panoplie de ressources financières (recettes pétrolières ainsi que financement par bailleurs de fonds), qui bâtera sur les impacts positifs, atténuera les impacts négatifs causés par le Projet pétrolier et d'oléoduc et assurera un développement humain durable. Ce plan quinquennal intégrera les problèmes socio-économiques et environnementaux liés au Projet, en harmonie avec le DSRP et les politiques sectorielles (en particulier la politique de développement économique national pour le secteur rural) au travers de processus participatifs impliquant les communautés locales, la société civile et les agences gouvernementales. Le PDR reflétera les aspirations des populations dans la région. Il comprendra un plan d'aménagement du territoire et des actions de développement; un programme de mise en oeuvre du plan, y compris la nécessité de renforcer les capacités institutionnelles du gouvernement; et un programme de suivi-évaluation. A cause de l'approche holistique du plan, on s'attend à ce que le PDR traite des effets cumulatifs (additionnels et synergiques), définis comme l'impact additionnel du Projet en association avec les autres actions passées, présentes et raisonnablement prévisibles dans l'avenir. En résumé, on s'attend à ce que le PDR permette d'atteindre les objectifs d'une EE régionale.</p> <p>Action: La Direction intensifiera ses efforts de coopération avec les agences tchadiennes pertinents aux fins de préparer le PDR de manière à atteindre les objectifs de l'EE régionale. L'attribution du contrat de consultant pour les services du PDR est attendue d'ici la fin de septembre 2002, le rendu du plan final se produisant en avril 2003. La Direction requerra également la possibilité de dialoguer avec le Panel d'Inspection aux fins d'un échange de vues sur l'application de l'EE régionale au Projet pétrolier et d'oléoduc.</p>
5.	<p>Plan de Développement Régional. Le Panel note que, bien qu'un Plan de développement régional soit actuellement préparé par le Gouvernement tchadien et que le cadre de ce document soit présenté dans la documentation du PGE du Projet, l'absence de capacité au sein du gouvernement à préparer ce document au rythme de l'avancée rapide du développement du projet est maintenant manifeste et il faut donc remédier à la situation sans délai. À la lumière de ce qui précède, le Panel rappelle sa conclusion disant que la Direction n'a pas réussi à se conformer au paragraphe 5 de la DO 4.01 pour ce qui est de la préparation d'une Évaluation environnementale régionale alors que celle-ci aurait fourni le cadre initial nécessaire à la préparation d'un Plan de développement régional.</p>	5.4, 42-45	4.01	<p>Commentaire: Voir aussi les commentaires 2 et 4.</p> <p>Des retards ont été observés dans la préparation du PDR, à cause du débat sur les aspects spatiaux. Certains étaient d'avis que la définition de la "région" devait être effectuée a priori; les autres estimaient que l'analyse spatiale était prématurée, du fait que les dimensions spatiales sont le produit de processus économiques, sociaux et démographiques.</p> <p>Des travaux de planification régionale ont été réalisés dans le contexte du FACIL, ce qui a permis de produire un <i>Cadre de Développement Régional de la zone pétrolière</i>, sur une zone plus restreinte que celle envisagée pour le PDR.</p> <p>Le PDR traitera des besoins de capacité au sein du gouvernement, c'est à dire incorporera une évaluation de la capacité du GT à s'acquitter de ses responsabilités conformément au EE/PGE de 1999 et proposera des mécanismes pour renforcer les capacités en tant que de besoin. On s'attend à ce que le PDR atteigne les objectifs d'une EE régionale et joue un rôle important dans le renforcement des capacités pour traiter des impacts à long terme, régionaux et cumulatifs.</p> <p>Action: La Direction intensifiera ses efforts de coopération avec les agences tchadiennes pertinentes pour préparer et mettre en oeuvre le PDR, et portera une attention toute particulière aux problèmes de renforcement des capacités.</p>
6.	<p>Panel d'experts indépendants. Le Panel estime que la Direction n'est pas en conformité avec le paragraphe 13 de la DO 4.01 pour</p>	5.5.1, 48-53	4.01	<p>Commentaire: Le GT a retenu une firme canadienne en 1996 pour fournir le personnel d'un Panel d'experts indépendants, composé d'un spécialiste environnemental canadien, d'un spécialiste américain de la santé et d'une socio-économiste française. Le Panel d'experts</p>

No.	Constatation	Chap/ Para	Poli- tique	Commentaire / Action
	<p>n'avoir pas réussi à associer le Groupe consultatif d'experts à l'élaboration de l'Évaluation environnementale du Projet. Enfin, le Panel note que le CTNSC procède actuellement au recrutement d'un « nouveau » Groupe international consultatif. Il faudra mettre en place les mécanismes assurant que la totalité des commentaires de ce Groupe sont intégrés dans le processus de révision du Projet.</p>			<p>indépendants a conduit des missions en 1996-1999 et fourni des rapports aux Gouvernements du Tchad et du Cameroun. Le GT n'a pas renouvelé le contrat du Panel d'experts indépendants.</p> <p>La Direction prend bonne note des constatations du Panel et reconnaît qu'elle aurait pu associer plus étroitement le Panel d'experts indépendants dans la formulation de l'EE. Dans le même temps, il faut aussi reconnaître que les commentaires et recommandations du Panel d'experts indépendants ont permis des améliorations du processus d'EE, en particulier le changement d'itinéraire de l'oléoduc autour de la zone écologiquement sensible de la vallée du Mbéré au Cameroun, changement qui était consistant avec les recommandations du personnel à la suite de la visite du site en 1998. Compte tenu du fait que le Panel d'experts indépendants a fait des contributions substantielles au processus d'EE, la Direction reconnaît que son rôle aurait pu faire l'objet d'une meilleure description dans sa réponse à la demande d'inspection du Panel.</p> <p>Action: En mai 2002, le GT a reçu les offres pour un autre Panel d'experts indépendants. On s'attend à ce que la sélection se fasse d'un moment à l'autre. La Direction impliquera l'Unité d'assurance qualité et de conformité (QACU – UAQC) de la Vice-Présidence ESSD et l'équipe de sauvegarde de la Région Afrique dans l'examen formel des rapports et recommandations préparés par ce panel. Ces examens alimenteront les activités de supervision et de suivi-évaluation de la Banque. La Direction facilitera la coordination entre ce panel et les autres groupes impliqués dans la mise en oeuvre et le suivi-évaluation du Projet pétrolier et d'oléoduc.</p>
7.	<p>Processus de gestion évolutive. Le Panel confirme son opinion qu'une évaluation des impacts cumulés aurait dû être entreprise dans le contexte du Projet d'oléoduc.</p>	5.5.2, 56	4.01	<p>Commentaire: Voir Commentaire 2 et Commentaire 4.</p>
8.	<p>Données de base - Liens. Le Panel estime qu'il y a une absence de lien entre la collecte des données de base, l'évaluation des impacts du Projet et l'application des dispositions spécifiques d'atténuation et de gestion. [...] Le Panel constate l'effort important réalisé par le Consortium pour recueillir les informations de base sur le Projet et ses effets. [...] Le Panel conclut, toutefois, que ces données n'ont pas été utilisées à bon escient pour appuyer le processus d'EE. [...] Le Panel conclut, de ce fait, que la Direction n'est pas en conformité avec le paragraphe 2 de l'annexe C de la DO 4.01.</p>	6, 57- 66	4.01	<p>Commentaire: La Direction reconnaît l'inadéquation de ce lien dans l'EE de 1997 du Projet pétrolier et d'oléoduc. Les analyses d'impacts ayant conduit au développement des mesures d'atténuation étaient fondées sur les données de base de l'EE de 1997, les documents d'accompagnement de l'EE/PGE de 1999 (par exemple, Volume 5 de Documents d'accompagnement) ainsi que les documents de référence. Les lacunes identifiées dans ces données de base en 1997 ont été comblées dans les documents de 1999. Des données de base supplémentaires ont également été récoltées ultérieurement dans des domaines spécifiques. Ce processus de collecte de données continue dans le cadre du suivi-évaluation du GESC, qui fait ressortir des besoins de nouvelles données. Le processus de gestion évolutive/adaptative a été mis en place pour pouvoir faire face à des circonstances changeantes.</p> <p>Par rapport aux soucis du Panel, on peut mettre en exergue l'outil innovant, spécifié dans l'EE/PGE de 1999, liant la collecte de données de base, l'évaluation des impacts du Projet, et l'application d'actions de terrain d'atténuation et de gestion. Comme il est dit dans la réponse de la Direction en date du 10 mai 2001, le "Manuel des Actions Environnementales pour une atténuation spécifique aux sites" et les Fiches d'Alignement Environnementales (FAE) sont les instruments liant les habitats sensibles et d'un intérêt spécial aux besoins d'atténuation et de gestion. Le volume 6 du PGE: Section Tchad décrit ce lien. "D'une part, les Fiches d'Alignement Environnementales offrent une description spécifique des ressources biologiques importantes [...] d'autre part, elles fonctionnent comme un outil mettant en relief les localisations le long du Système de transport tchadien où des actions de gestion environnementales adaptées au site doivent être mises en oeuvre avant, pendant et/ou</p>

No.	Constatation	Chap/ Para	Poli- tique	Commentaire / Action
				<p>après la construction de l'oléoduc" (p. 1).</p> <p>L'information sur les données de base, contenues, à l'échelle du 1:10.000, dans les FAE comprend les types de végétation/terrains, les villages/établissement humains, ainsi que les ressources de flore et de faune. Les ressources de gestion et d'atténuation comprennent les mesures de protection de la flore et de la faune, le suivi-évaluation et les enquêtes, les mesures de protection des pêcheries, les mesures de gestion des accès induits, les mesures de lutte contre l'érosion et de contrôle et restitution des sédiments. Les besoins de gestion environnementale figurant dans les FAE ont été conçus pour réduire les impacts de la construction et du fonctionnement en dessous de niveaux acceptables, en cohérence avec les impacts identifiés dans les EIA/PGE. Les données de base, les impacts potentiels et les besoins de gestion sont codés dans les FAE. Ces codes sont résumés en forme de tableaux pour chaque kilomètre d'oléoduc dans un document accompagnement désigné sous le terme de Liste de la Ligne Environnementale (Volume 6). Les détails des instructions relatives à la mise en place se trouvent dans le "Manuel."</p> <p>La preuve de l'utilité de cet outil ne se trouve pas dans l'EE/PGE de 1999, mais sur le terrain, là où il est d'utilisation courante aux fins d'atteindre les objectifs de la DO 4.01, Annexe C, para. 2.</p> <p>Action: La Direction poursuivra son suivi de la mise en oeuvre de l'EE de 1999 de manière à traiter des liens entre les données de base et le succès, ou l'échec des mesures d'atténuation et suivra les recommandations du GESC et du GIC en ce qui concerne les liens entre données de base, impacts et atténuation.</p>
9.	<p>Données de base – Santé. Le Panel conclut que l'enquête socio-économique de base correspond bien à la zone élargie de l'oléoduc, mais avec certaines réserves. L'annexe B de l'Évaluation environnementale (Environnement humain) fournit bien un recensement détaillé et un passage en revue des problèmes de santé de la région méridionale du Tchad affectée par le Projet, fondés sur les informations du premier (1995) des deux Projets sur la population et le sida au Tchad entrepris par la Banque mondiale. Elle ne donne, toutefois, pas de données de base avec lesquelles comparer les changements intervenus dans les revenus entre l'avant et l'après pétrole, y compris l'inflation, l'emploi ou les projections de l'accroissement des risques liés à la santé tels que le VIH/Sida (Virus d'immunodéficience humaine/Syndrome d'immunodéficience acquise) les maladies sexuellement transmissibles (MST) résultant du Projet d'oléoduc. L'EE n'identifie pas clairement les mesures d'atténuation permettant de remédier aux problèmes sociaux, économiques et sanitaires</p>	6, 63	4.01	<p>Commentaire: Les données relatives à la santé et à la socio-économie sont disponibles pour les populations et les zones où des impacts directs sont probables, mais les données de base permettant de comparer les situations en matière de santé et de socio-économie, pré- et post-pétrole, pour la région productrice sensu lato, ne sont pas incluses dans l'EE/PGE de 1999. La Direction prend acte de la constatation du Panel faisant état des bénéfices significatifs pouvant être apportés par le suivi-évaluation dans le cadre de la grande région, en termes de gestion des impacts régionaux dans le contexte du PDR. Les données désagrégées sur la démographie et la santé ont été disponibles à partir de 2001 par le biais d'une enquête sur la démographie et la santé, financée par la Banque (EDS); l'EDS de 1997 ne fournissait que des données de base nationales. De plus, l'Examen des dépenses publiques de 2001, qui se concentrait sur les secteurs de la santé et de l'éducation, a fourni de nouvelles données sur les dépenses par région dans ces secteurs. Il est donc possible maintenant d'analyser les changements dans les résultats en matière de santé, ainsi que les affectations de fonds, pour une région donnée. Deux projets consécutifs de prévention du VIH/Sida à l'échelle nationale ont financé le suivi-évaluation et la collecte de données sur le VIH/Sida, y compris dans la zone du Projet pétrolier et d'oléoduc.</p> <p>Le Bureau statistique du GT collecte les données au niveau national, annuellement, sur l'économie et les index de prix. La qualité de ces données, ainsi que leur désagrégation par zone géographique sont progressivement améliorées. Les données actuelles d'inflation et les indices de prix sont disponibles au niveau provincial, année par année.</p> <p>Action: La Direction facilitera la collecte de nouvelles données sur l'économie, la démographie, les aspects sociaux et sanitaires au bénéfice du GT et des préparateurs du PDR. On s'attend à ce que le PDR prenne en compte les problèmes et impacts liés à la santé et à la socio-économie.</p>

No.	Constatation	Chap/ Para	Poli- tique	Commentaire / Action
	résultant, ou subissant l'influence, du Projet d'oléoduc. L'intégration de ces conclusions améliorerait largement le PGE et apporterait une pierre à l'édifice du Plan de développement régional.			
10.	<p>Prise en compte des alternatives dans le PGE. À l'exception de l'évaluation économique, le Panel estime que [l'Analyse des Alternatives, dans les documents d'accompagnement du PGE de 1999] est exhaustive, bien faite et constitue une bonne assise pour la décision finale de sélection du processus et du tracé. La DO 4.01 exige toutefois que, pour chacune des options, les coûts et avantages environnementaux soient, autant que faire se peut, chiffrés et que leur soit attribuée, dans les cas où cela est réalisable, une valeur économique. Le Panel a peu d'indication que cette analyse économique a été conduite dans l'évaluation des alternatives au Projet.[...] Quoique notant sa satisfaction de la justification donnée à l'option choisie pour le Projet, le Panel conclut que la Direction n'est pas en conformité avec le paragraphe 2 f) de l'annexe B de la DO 4.01 concernant l'analyse coûts-avantages des alternatives au Projet.</p>	7, 69-70	4.01	<p>Commentaire: La Direction prend note de la constatation selon laquelle l'analyse des alternatives était exhaustive et bien faite, ainsi que de la satisfaction du Panel en relation avec la justification de l'alternative retenue.</p> <p>La Direction désire faire remarquer que la DO 4.01, dans son Annexe B, paragraphe 2f, ne requiert pas la quantification des coûts et bénéfices environnementaux, ainsi que des valuations économiques, mais plutôt indique que cela devrait être effectué si et autant que possible, partout où cela est faisable. La Direction estime qu'elle a fourni des données environnementales appropriées et quantitatives (par exemple, distance d'intersection avec divers types d'habitats, nombre de cours d'eau, nombre de villages etc...) pour permettre une comparaison entre alternatives. Ce fut une décision méthodologique, fondée sur le principe de la minimisation (souvent en les évitant) des impacts environnementaux et sociaux négatifs. La méthode adoptée, qui cherchait à éviter ou minimiser le coût des dommages environnementaux, de manière à choisir les meilleures alternatives pour chaque composante et au total, accordait la plus grande importance aux valeurs environnementales. L'évaluation économique des impacts environnementaux négatifs requerrait la valorisation d'intangibles, de valeurs d'usage et de non-usage, avec, dans tous les cas, des débats et des interprétations sans fin, pour un projet complexe comprenant de multiples composantes. Des alternatives préférables ont été retenues pour (i) la mise en valeur des champs pétrolifères, (ii) l'infrastructure de transport, (iii) les couloirs de l'oléoduc et (iv) la localisation des terminaux marins, de manière à constituer une alternative préférable d'ensemble. Cette méthode de prise de décision était une préférence méthodologique, et non un biais, puisque la résultante est le choix d'une alternative minimisant à la fois les effets négatifs environnementaux et sociaux.</p> <p>Les coûts environnementaux et sociaux supplémentaires de l'alternative retenue ont été décrits dans l'analyse économique du Projet pétrolier et d'oléoduc (DEP, Annexe 4, 1ère partie) et leurs impacts sur la Valeur Actualisée Nette (VAN) et le taux de rentabilité interne (TRI) pour le pays ont été évalués au travers d'une analyse de sensibilité.</p> <p>Action: Le Projet est mis en oeuvre sur la base de l'alternative préférable présenté dans l'EE/PGE de 1999 et dans le DEP approuvé par le Conseil d'Administration en juin 2000. La Direction demandera aussi la poursuite du dialogue avec le Panel d'Inspection pour un échange de vues sur les méthodologies de comparaison d'alternatives utilisées dans le Projet.</p>
11.	<p>Capacité Institutionnelle. Il est clairement apparu au Panel que le CTNSC, qui, jusqu'en janvier 2002, ne disposait que d'une personne sur le terrain et d'un cadre, n'est toujours pas en mesure d'assurer son mandat. Le Panel reconnaît le manque de capacités humaines et institutionnelles au niveau national permettant de gérer et de suivre des projets de cette envergure et de cette complexité ainsi que les efforts tangibles accrus de la</p>	8, 78-81	4.01	<p>Commentaires: La Direction a admis que le GT ne possédait pas les institutions appropriées, ni les lois, réglementations, ou normes environnementales requises pour gérer et suivre un projet de cette ampleur et de cette complexité. La Direction estime que le Projet de renforcement des capacités de gestion dans le secteur pétrolier satisfait aux exigences de la DO 4.01, paragraphe 12 et que ce projet a été conçu pour fournir au Tchad la capacité adéquate de suivi de la conformité avec les normes et standards d'environnement et de sécurité de l'industrie pétrolière en général et de l'opérateur de l'oléoduc en particulier. Par exemple, ce Projet comprend: (i) des activités au niveau du terrain (Doba) et au niveau national pour traiter des problèmes liés au pétrole; et (ii) le FACIL, qui, entre autres objectifs, viendra aussi renforcer la capacité des communautés locales à investir dans et gérer les infrastructures dans la région productrice de pétrole. Avant la mise</p>

No.	Constatation	Chap/ Para	Poli- tique	Commentaire / Action
	<p>Direction pour améliorer la situation sur le terrain. À la lumière de ce qui précède, le Panel conclut, cependant, que la Direction n'est pas en conformité avec les exigences faites par la DO 4.01 au niveau institutionnel/capacités, en particulier pour ce qui est du CTNSC.</p>			<p>en vigueur du Projet, une évaluation complémentaire de la capacité locale a été conduite, et les besoins de renforcement supplémentaires ont été évalués.</p> <p>La Direction reconnaît que le rythme de renforcement des capacités au Tchad a été lent. Toutefois, la période récente a été marquée par des progrès significatifs. Depuis janvier 2002, pratiquement toutes les positions envisagées pour le CTNSC ont été remplies. Il y a maintenant sept cadres au siège, y compris le directeur, un spécialiste de passations de marchés, un comptable et un spécialiste de suivi-évaluation. Le CTNSC a recruté douze cadres de terrain supplémentaires en socio-économie, environnement et santé. Les autres actions incluent l'opérationnalisation du système de gestion et de suivi-évaluation environnemental; l'achèvement de l'enquête socio-démographique dans la région productrice de pétrole; la formation du personnel; et l'achat des équipements.</p> <p>Les activités de renforcement des capacités se mettent en place au travers d'une coopération entre les parties prenantes impliquées, y compris le CTNSC, TOTCO, le Consortium et les organisations de la société civile. Des réunions bi-hebdomadaires sont organisées pour suivre la mise en oeuvre et discuter les risques et les mesures d'atténuation du Projet; partager l'information; et formuler des procédures pour répondre aux besoins d'interventions rapides, de sécurité et des compensations.</p> <p>Au cours de la seconde moitié de 2001, La Direction a autorisé un accroissement de l'intensité de la supervision, la faisant passer à des visites de terrain mensuelles. Allant encore plus loin, sur la foi des supervisions et rapports du GIC et du GESG, la Direction a décidé avant la fin de l'année de mettre en place une équipe de supervision à plein temps sur le terrain pour soutenir les initiatives du GT en matière de renforcement des capacités.</p> <p>En mars 2002, la Direction a nommé un Coordinateur de programmes senior, responsable de l'ensemble des Projets liés au pétrole. Il a pris son poste au Tchad en avril. Un second expert nommé par la SFI est également arrivé au Bureau national du Tchad en mars pour superviser les activités de renforcement du secteur des PME, y compris la supervision du Don du Fonds de développement institutionnel à la Chambre de commerce, récemment approuvé. Ces deux experts reçoivent, depuis le siège de la Banque, l'appui d'un autre expert senior du personnel de la Banque et, depuis N'Djamena, celui d'un sociologue chargé des relations et de la communication avec la société civile, ainsi que celui d'un spécialiste senior des opérations, responsable du suivi des passations de marché.</p> <p>Dans le cadre des nouveaux dispositifs de supervision, des équipes conjointes Banque/SFI ont également été créées en juin 2002 pour renforcer plus avant la supervision des aspects sociaux et environnementaux du Projet pétrolier et d'oléoduc. L'intensification de ces efforts de supervision a d'ores et déjà permis une amélioration significative de nombreux aspects de la mise en oeuvre. La mise en place du renforcement des capacités doit cependant rester du ressort du GT.</p> <p>Action: La Direction a renforcé sa présence sur le terrain au Tchad et fournira un suivi-évaluation et une supervision sur une base régulière à partir du siège de la Banque ainsi que de ses bureaux de terrain pour s'assurer que le progrès dans le renforcement des capacités est soutenu.</p>
12.	<p>Évaluation d'ensemble de la conformité globale: Le Panel constate l'effort considérable consenti par le Consortium et les deux gouvernements d'accueil pour la préparation du Plan de gestion environnementale en 19 volumes. Malgré les lacunes que nous</p>	9, 82-83		<p>Commentaire: La Direction prend note de la constatation d'ensemble mettant en relief l'approche du Projet pétrolier et d'oléoduc en matière de gestion environnementale et l'effort exceptionnel fait par le biais de l'EE/PGE de 1999 pour s'attaquer aux défis associés à la gestion environnementale d'un projet complexe dans un environnement physique et politique exigeant.</p> <p>Action: La Direction confirme son engagement à effectuer le suivi-évaluation de la mise en oeuvre de l'EE/PGE de 1999 en tant que de</p>

No.	Constatation	Chap/ Para	Poli- tique	Commentaire / Action
	avons signalées, le Projet Tchad est, comparé à des projets pétroliers et gaziers similaires, remarquable au niveau de la mise en oeuvre d'une approche concrète et réaliste de la gestion environnementale. Le PGE reflète un travail exceptionnel pour traiter les défis associés à la gestion environnementale d'un projet complexe dans un contexte physique et politique difficile.			besoin, ainsi qu'à recevoir le suivi-évaluation indépendant périodique fourni par le GESC et le GIC.
13.	<p>Déversements d'hydrocarbures. Le Panel conclut que l'ensemble des mesures préliminaires prises par le Consortium jusqu'ici et que les obligations énoncées dans les documents afférents du Projet laissent apparaître que la Direction est en conformité avec les dispositions de la DO 4.01 relatives à l'évaluation et à la gestion d'un déversement accidentel d'hydrocarbures. Le Panel aimerait, toutefois, faire observer que la Direction doit impérativement suivre et faire en sorte que toutes les obligations incombant à toutes les parties concernées, en particulier le plan complémentaire d'intervention en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures à élaborer par le CTNSC, soient remplies dans leur totalité et en temps opportun. Le Panel pense que la Direction doit exiger que les Plans d'intervention spécifique en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures soient le reflet d'une consultation adéquate des parties prenantes et des membres de la société civile concernés au sein de la zone géographique couverte par chaque plan.</p>	10.1, 89-92	4.01	<p>Commentaire: Le Plan préliminaire d'intervention en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures publié dans l'EE/PGE de 1999 a été ensuite finalisé sous la forme du Plan d'intervention général en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures, en date de septembre 1999, qui a été diffusé dans le pays et par le biais de la boutique info de la Banque (15 octobre 1999). EEPIC et TOTCO sont responsables de sa mise en oeuvre. Dans le cadre du Plan d'intervention général en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures deux PISDAH doivent également être préparés par TOTCO et EEPIC. L'EE/PGE de 1999 contient un engagement de disposer des PISDAH six mois (180 jours) avant la première production de pétrole. Le Consortium, d'accord partie avec la SFI et les organismes privés de prêts, mettra le PISDAH à disposition du public, dans le pays et via la boutique info de la Banque 180 jours avant la première production de pétrole dans le cadre de la consultation du public. Les PISDAH finaux doivent être fournis à la Banque, la SFI et aux prêteurs privés au moins quatre-vingt-dix jours avant la première production de pétrole. Ces PISDAH finaux devront être vérifiés par un expert indépendant.</p> <p>La Direction suit avec beaucoup d'attention le progrès dans la préparation des PISDAH, et, dans le cadre du Projet de renforcement des capacités de gestion du secteur pétrolier, d'un Plan d'intervention national en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures, que le GT est en train de concevoir. Tout comme les PISDAH, et avec le même calendrier, le PINDAH sera soumis à une vérification effectuée par un expert indépendant, à une diffusion dans le pays et via la boutique info de la Banque, et un examen par la Banque.</p> <p>Au cours de la période d'examen, des consultations seront menées avec la société civile et les parties prenantes affectées, en parallèle avec une campagne de sensibilisation et d'éducation sur les risques liés au déversement accidentel d'hydrocarbures et sur les mesures de réparation, dans les zones couvertes par les PISDAH. Une formation aux interventions en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures a déjà commencé pour le personnel d'EEPCI, TOTCO et du GT responsable du suivi-évaluation de la mise en oeuvre de l'EE/PGE de 1999.</p> <p>Action: Par le biais de ses propres efforts de supervision et des suivi-évaluations indépendants conduits par le GESC et le GIC, la Direction effectue un suivi permanent des progrès de la préparation de solides PINDAH et PISDAH, cohérents avec les standards de l'APIECA et l'EE/PGE de 1999. La Direction fera également le suivi de la diffusion de l'information et des consultations pour s'assurer qu'elles se passent convenablement.</p>
14.	<p>Contamination des eaux régionales. Bien que le Consortium ait incorporé un certain nombre de mesures d'atténuation dans la conception du Projet afin d'éviter la contamination des eaux</p>	10.2.1, 99	4.01	<p>Commentaire: L'EE/PGE de 1999 établit que des puits de suivi-évaluation de l'eau soient installés, et qu'un programme de suivi-évaluation de l'eau soit mis en place pour suivre les impacts sur l'offre locale d'eau potable du Projet pétrolier et d'oléoduc, au sein des champs pétrolifères. Le résumé exécutif et la mise à jour de l'EE, aux pages 7-6 to 7-7, décrivent les scénarios relatifs aux PISDAH. Ils comprennent plusieurs scénarios mettant en jeu le bassin versant du lac Tchad, y</p>

No.	Constatation	Chap/ Para	Poli- tique	Commentaire / Action
	régionales, le développement du mécanisme institutionnel de gestion des eaux régionales n'a pas suivi. Le Panel estime qu'il est impératif que la Direction fasse en sorte que le Plan de développement régional, et les responsables de sa mise en oeuvre, donnent la priorité à la fourniture d'une eau potable aux habitants de la zone du Projet. Il est également essentiel que les Plans d'intervention spécifique en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures contiennent une évaluation de l'intervention répondant à un déversement dans les cours d'eau faisant partie du bassin versant du lac Tchad.			<p>compris les implications potentielles pour les eaux internationales. Le PINDAH prend également en compte le bassin du lac Tchad.</p> <p>Le PDR doit incorporer les soucis relatifs à une gestion régionale des ressources en eau. Comme il est décrit dans le PDR-cadre de 1999 publié dans l'EE/PGE de 1999 (pp. 13, 19), la fourniture d'eau potable sera essentielle. Cette même fourniture d'eau propre et saine sera également, selon toute vraisemblance, un besoin prioritaire dans les consultations participatives pour le PDR comme cela a été le cas pour le <i>Cadre de Développement Régional de la zone pétrolière</i> du FACIL.</p> <p>Action: Le PDR incorporera des soucis relatifs à la gestion des eaux régionales, y compris la fourniture d'eau potable. Les PISDAH comprendront des scénarios relatifs au bassin versant du lac Tchad. La Direction est engagée dans un suivi-évaluation permanent par le biais de ses propres efforts de supervision et des suivi-évaluations indépendants conduits par le GESC et le GIC.</p>
15.	Contamination des adductions locales d'eau potable. De l'opinion du Panel, il est indispensable que la Direction fasse en sorte qu'une des priorités du Plan de développement régional et des responsables de sa mise en oeuvre soit de fournir de l'eau potable aux habitants de la zone du Projet	10.2.2, 102	4.01	Commentaire: Voir la réponse au commentaire 14.
16.	Contamination, par les opérations de forage, des eaux de surface et souterraines. Au vu de l'état actuel d'avancement du projet et la nature cyclique de la pénurie et de la disponibilité des ressources en eau au Tchad méridional, le Panel n'a pas pu trouver de preuve formelle de la violation, par la Direction, de la DO 4.01 en ce qui concerne cette question. De l'avis du Panel, ce problème requiert, toutefois, une attention et un suivi permanents de la part de la Direction, peut-être par le biais du Groupe international consultatif.	10.2.3, 104	4.01	<p>Commentaire: La Direction prend note du constat de non-conformité. Le rapport GESC d'avril mai 2002, aux pages 32 à 35 (disponible sur les sites Internet de la SFI et de la Banque, en anglais et en français) décrit ce qui était prévu, ce qui a été fait et ce qui sera fait. Il indique que le suivi-évaluation est en cours et s'améliore. Il prend acte des impacts des sources et activités potentiellement polluantes dans les domaines de la disponibilité et de la qualité des eaux, notamment en relation avec les impacts des opérations de forage.</p> <p>Action: La Direction est engagée dans un suivi-évaluation permanent par le biais de ses propres efforts de supervision et des suivi-évaluations indépendants conduits par le GESC et le GIC.</p>
17.	Pollution de l'air. Le Panel est satisfait par la faible probabilité de nuisances futures liées à la pollution de l'air, mais cette question devrait faire l'objet d'un suivi régulier par la Direction.	10.3, 107	4.01	<p>Commentaire: La section 7 de l'Accord de prêt Tchad pour le Projet pétrolier et d'oléoduc décrit en détail les standards des émissions et de l'air ambiant, la manière dont les mesures s'effectueraient et avec quelles fréquences. Cette même section 7 spécifie les procédures détaillées de suivi-évaluation pour tout équipement de Projet émettant des polluants dans l'atmosphère.</p> <p>Action: La Direction est engagée dans un suivi-évaluation permanent par le biais de ses propres efforts de supervision et des suivi-évaluations indépendants conduits par le GESC et le GIC.</p>
18.	Habitats naturels. En l'état actuel d'avancement du Projet, le Panel conclut que la Direction est en conformité avec les dispositions de la PO/PB 4.04.	11, 114	4.04	<p>Commentaire: La Direction prend note du constat de conformité</p> <p>Action: Pas d'action requise.</p>

No.	Constatation	Chap/ Para	Poli- tique	Commentaire / Action
19.	Foresterie. Le Panel estime que la Direction satisfait aux dispositions de la PO 4.36.	12, 118	4.36	Commentaire: La Direction prend note du constat de conformité Action: Pas d'action requise.
20.	Lutte antiparasitaire. Le Panel conclut que la Direction est en conformité avec les dispositions afférentes de la PO 4.09.	13, 122	4.09	Commentaire: La Direction prend note du constat de conformité Action: Pas d'action requise.
21.	Comparaison avec le territoire des Ogoni. Le Panel conclut que les deux situations sont profondément différentes. Il n'en demeure pas moins qu'il semble impératif au Panel que les actions de gestion environnementale contenues dans le PGE de 1999 soient entièrement mises en oeuvre et que la Direction assure un suivi indépendant régulier pour évaluer le succès de ces actions.	14, 123- 124		Commentaire: : La Direction prend note du constat de différence entre la situation sur le territoire des Ogonis au Nigeria et celle de l'oléoduc Tchad-Cameroun. La Direction reconnaît qu'il existe des différences de technologie et dans les procédures relatives au contrôle de la pollution environnementale et à la protection de l'environnement. Action: Aucune action supplémentaire requise. La Direction est engagée dans un suivi-évaluation permanent par le biais de ses propres efforts de supervision et des suivi-évaluations indépendants conduits par le GESG et le GIC.
22.	Consultation. [...] Il est évident que les consultations, du moins avant 1997, se sont déroulées en présence de forces de sécurité, ce qui est incompatible avec les exigences de la politique de la Banque. Dans le même temps, le Panel reconnaît que, depuis 1999, la Direction a fait des efforts importants pour obtenir que les dispositions du paragraphe 19 de la DO 4.01 soient respectées, encourageant les consultations fréquentes avec les communautés locales et la société civile dans un climat plus favorable à des échanges ouverts. Dans ces circonstances, le Panel salue les efforts de la Direction et préconise qu'ils soient poursuivis.	15.1, 135- 136	4.01	Commentaire: La Direction accepte le constat des efforts significatifs faits par la Banque pour être conforme aux besoins de consultation et prend note des félicitations du Panel dans ce domaine. Le processus de consultation s'est déroulé en trois phases, Phase 1 - 1993–1997 : Initiation du dialogue ; Phase II – 1997–1999 : Phase de consolidation ; Phase III – post-1999 : Élargissement, approfondissement et montée en puissance. Le projet d'EE en 1997 fut publié en octobre, et les discussions sur les impacts et la programmation de l'atténuation du Projet pétrolier et d'oléoduc se sont déroulées entre la Banque, la SFI, le Consortium et le GT. À la suite de la diffusion dans le domaine public du projet d'EE de 1997, le processus de consultation s'est amélioré en raison, d'une part de la disponibilité de la documentation environnementale et, d'autre part, de la baisse des tensions sociales dans la zone du Projet au fur et à mesure que la stabilité politique s'améliorait, particulièrement après 1998. De plus, suite aux commentaires de la Banque sur le projet d'EE de 1997, le processus de consultation a été révisé et renforcé. Une large campagne d'information publique et de consultation a été lancée durant l'été 1997, y compris une Campagne publique d'information en deux étapes. La croissance rapide du nombre des organisations de la société civile est l'un des résultats visibles du processus de consultation. On a également assisté à un glissement des perspectives, passant d'un accent marqué sur les mesures d'atténuation à l'optique plus large du développement régional. Les organisations de la société civile sont impliquées dans la définition et le fonctionnement du FACIL, ainsi que dans l'élaboration du PDR. Le large processus de consultation mis en place pour le Projet pétrolier et d'oléoduc a été le premier de la sorte au Tchad et a ouvert la voie à une participation accrue de la société civile dans les débats publics portant sur des sujets économiques plus larges comme la gestion des recettes pétrolières, la gouvernance ainsi que les problèmes sociaux et environnementaux. Cette participation est maintenant consolidée dans le cadre du processus DSRP et par la représentation formelle de la société civile au sein de plusieurs organisations officielles telles que le Comité de Pilotage du DSRP en cours et le PROCC. La Direction continuera à encourager la consultation avec les communautés locales et la société civile. La consultation avec les personnes affectées et les groupes locaux de la société civile ont été centrées sur les compensations (individuelles et communautaires) et les investissements sociaux, particulièrement dans le contexte du FACIL.

No.	Constatation	Chap/ Para	Poli- tique	Commentaire / Action
				<p>Le Consortium a pris des mesures proactives pour améliorer et accentuer ses efforts de communication, par exemple en recrutant des experts en information du public au Tchad pour participer – et améliorer – la diffusion de l'information auprès du public et en ajoutant un nouveau Point de contact communautaire local dans la zone pétrolière pour assurer la liaison avec les populations pastorales. Au cours du premier trimestre 2002, le Consortium a estimé à 159 le nombre de sessions de consultation tenues au Tchad. Des efforts ont été faits pour impliquer les ONG dans la mise en oeuvre de certains aspects du Projet pétrolier et d'oléoduc. Le Consortium publie une lettre d'information au Tchad, laquelle sera plus largement diffusée. Des salles de lecture ont été ouvertes dans plusieurs localités. En collaboration avec le CTNSC, un système de consultation périodique avec la société civile a été mis en place. Le deuxième tour de consultations s'est déroulé à Doba les 29 et 30 avril 2002</p> <p>Le GIC a identifié le « besoin de créer un cadre permanent de dialogue entre les parties liées contractuellement et les parties prenantes » que la Coordination nationale du Projet Doba (CNPd) superviserait.</p> <p>Action: La Direction a la ferme intention de poursuivre les efforts de consultation et cherchera l'établissement d'un cadre permanent de dialogue. En novembre 2001, la Banque a engagé un expert en communication pour apporter une assistance au GT ; les discussions sont centrées sur l'amélioration des équipements de transmission radio dans le sud du Tchad et sur l'organisation de caravanes d'information circulant en permanence dans les villages de la zone du Projet.</p>
23.	<p>Diffusion de l'information. Le Panel conclut que la diffusion adéquate et en temps opportun des documents a, dans le cadre du Projet d'oléoduc, plus constitué la règle que l'exception Le Panel conclut, en conséquence, que la Direction s'est conformée à la PB 17.50 sur la diffusion de l'information opérationnelle.</p>	15.2, 140, 141	17.50	<p>Commentaire: La Direction prend note du constat de conformité</p> <p>Action: Pas d'action requise.</p>
	<p>Conformité sociale</p>			
24.	<p>Expropriation. Le Panel estime que la politique d'Esso consistant à dédommager la communauté plutôt que les individus pour la perte de terres en friche est délicate. Le Panel conclut que la Direction — au regard de l'estimation de la valeur des biens perdus et de leur indemnisation, y compris les problèmes de régime foncier — est en conformité avec les paragraphes 14 à 17 de la DO 4.30 sur la Réinstallation involontaire.</p>	17.1, 159, 162	4.30	<p>Commentaire: La Direction prend note du constat de conformité</p> <p>Action: Pas d'action requise.</p>
25.	<p>Problèmes généraux liés à l'indemnisation. Du point de vue du Panel, les processus d'indemnisation et de mise en oeuvre étaient justes, transparents et efficaces. Il a été en mesure de confirmer qu'une procédure en 12 étapes d'acquisition des terrains a été suivie. Le Panel a trouvé que</p>	17.3, 175- 178; 183; 193	4.30	<p>Commentaire: La Direction prend note du constat de conformité à ce jour.</p> <p>Action: La Direction est engagée dans un suivi-évaluation permanent des opérations de réinstallation par le biais de ses propres efforts de supervision et des suivi-évaluations indépendants conduits par le GESC et le GIC..</p>

No.	Constatation	Chap/ Para	Poli- tique	Commentaire / Action
	<p>ces procédures avaient été correctement appliquées.</p> <p>Le Panel n'a trouvé aucun cas particulier d'indemnisation incorrecte ou inappropriée versée aux Demandeurs en dédommagement de la perte de leurs terres, maisons ou arbres.</p> <p>Réclamations sur les compensations relatives aux manguiers.</p> <p>À l'issue de son examen des négociations relatives à l'indemnisation des manguiers, le Panel conclut qu'il n'y a pas eu violation du paragraphe 17 c) de la DO 4.30 en ce qui concerne les procédures d'arbitrage.</p> <p>À l'issue d'un examen minutieux des témoignages existants, le Panel estime que la Direction, jusqu'ici, est en conformité avec les dispositions de la DO 4.30 relatives à l'indemnisation. De l'avis du Panel, toutefois, le suivi de l'ensemble du processus de réinstallation est essentiel pour garantir que les exigences de cette politique continueront à être respectées.</p>			
26.	<p>Populations Autochtones. le Panel conclut que la DO 4.20 ne s'applique pas dans le cas présent.</p>	18, 194- 202	4.20	<p>Commentaire: La Direction note l'accord du Panel sur la non-applicabilité de la DO 4.20 sur les peuples autochtones</p> <p>Action: Pas d'action requise.</p>
27.	<p>Patrimoine culturel. Le Panel conclut que la Direction est en conformité avec la NPO 11.03 sur la gestion du patrimoine culturel.</p>	19, 209	11.03	<p>Commentaire: La Direction prend note du constat de conformité par le Panel d'inspection</p> <p>Action: Pas d'action requise.</p>
28.	<p>Gouvernance et droits de l'homme. L'évaluation de la situation tchadienne en termes de gouvernance et de droits de l'homme ne fait pas partie du mandat du Panel [...] Toutefois, le Panel se sent obligé d'analyser si les entorses à la bonne gouvernance et si les problèmes de violation des droits de l'homme au Tchad ont été tels qu'ils ont constitué une entrave à la mise en oeuvre du Projet d'une manière compatible avec les politiques de la Banque. [...] Le Panel observe que la situation est loin d'être idéale. Elle soulève des questions sur le respect des politiques de la Banque, celles, notamment, ayant trait à la consultation ouverte et fondée sur une information appropriée, et elle justifie un suivi accru de la part de la Banque.</p>	20, 210- 217		<p>Commentaire:</p> <p>A. Sur les problèmes liés aux droits de l'homme. La Direction désire noter, comme l'a fait le Rapport du Panel, que, malgré les références contenues dans la Demande à des directives sur le « respect des Droits de l'homme », la Banque n'a pas de telles directives. La Direction note également que, dans son Rapport, par. 215, le Panel affirme que « [il] n'entre pas dans le mandat du Panel d'évaluer l'état, ni de la gouvernance, ni des Droits de l'homme au Tchad, ni de manière générale, ni spécifique, et le Panel reconnaît que plusieurs institutions, (dont celles des Nations Unies), sont plus spécifiquement chargées de ces sujets. Toutefois, le Panel s'est senti obligé d'examiner dans quelle mesure les problèmes de bonne gouvernance ou les violations des Droits de l'homme au Tchad étaient d'une ampleur telle qu'ils pouvaient freiner la mise en place du Projet et, de ce fait, entraîner des problèmes de conformité avec les politiques de la Banque ». En conclusion, en ce qui concerne ce problème, le Panel conclut que « la situation au Tchad est loin d'être idéale, et elle soulève des questions quant au respect des politiques de la Banque, en particulier celles qui ont trait à des consultations pleines et ouvertes, et ce point mérite un suivi-évaluation de la part de la Banque ».</p> <p>La Direction tient à assurer qu'il y a eu pleine et ouverte consultation au cours de la conception et de la préparation du Projet pétrolier et d'oléoduc. Un processus important de consultation s'est déroulé pour :)</p>

No.	Constatation	Chap/ Para	Poli- tique	Commentaire / Action
				<p>partager l'information relative au Projet avec les communautés ; ii) déterminer les besoins du Projet et évaluer les droits et les indemnités des communautés ; iii) se mettre d'accord sur le cadre d'atténuation des impacts négatifs ; et iv) préparer un PDR pour les zones liées au Projet. Dans le courant du processus de consultation, des opportunités ont été fournies aux communautés affectées leur permettant d'exprimer leurs opinions et de les faire connaître aux promoteurs du Projet et au GT. L'information a été diffusée en langues locales et, en tant que de besoin, le personnel de la Banque s'est impliqué pour améliorer la qualité du processus de consultation, en particulier en renforçant la capacité des ONG locales pour leur permettre une contribution significative.</p> <p>Le GIC s'est attaché tout particulièrement à préconiser des actions permettant une communication structurée et soutenue entre toutes les parties. Le GIC observait, dans son Rapport de juillet (Rapport de séjour au Tchad, 3 au 17 juin 2002) qu'il fallait s'attendre à ce que l' « accroissement des pouvoirs dévolus au niveau local dans le cadre de la régionalisation donne une voix plus forte aux populations les plus directement concernées par le projet ».</p> <p>Le Panel affirme dans le par. 136 de son Rapport : « Depuis 1999, la Direction a fait des efforts significatifs pour se mettre en conformité avec le paragraphe 19 de la DO 4.01, en encourageant de fréquentes consultations avec les communautés locales et la société civile dans un environnement plus favorable à des échanges ouverts ». En accord avec la suggestion du Panel, la Direction a la ferme intention de continuer à effectuer le suivi et la promotion des activités permettant un dialogue fructueux avec la société civile.</p>
				<p>B. Sur la gouvernance. Les Demandeurs avancent que la Banque ne s'est pas conformée aux directives sur la gouvernance. La Direction note que, malgré l'absence d'une politique ou d'une directive spécifique de la Banque sur la gouvernance en tant que telle, plusieurs politiques ou directives couvrent divers aspects liés à la bonne gouvernance, tels que la consultation, la transparence, la lutte contre la corruption, les cadres juridiques, et la capacité institutionnelle (BIRD, <i>Gouvernance: The World Bank's Experience</i>, 1994). Normalement, les problèmes de gouvernance sont traités dans la préparation de la SAP. Pour le Tchad, la SAP intérimaire met fortement en exergue le besoin de promouvoir la bonne gouvernance et la SAP en cours de préparation met encore l'accent sur cet aspect. De plus, au Tchad, la Banque a soutenu, par le biais du Crédit d'ajustement structurel (CAS) IV approuvé par le Conseil d'administration le 18 décembre 2001, un programme de réformes centré sur : i) une amélioration de la gouvernance par l'adoption et la mise en oeuvre d'une stratégie et d'un plan d'action de bonne gouvernance ; ii) une utilisation plus transparente, plus responsable et plus efficiente des ressources publiques aux fins de réduction de la pauvreté au travers de réformes : a) du cycle budgétaire ; b) des passations de marchés publics, y compris des mesures anti-corruption ; et c) du service civil ; et iii) la réduction de la pauvreté dans les zones rurales au moyen de mesures destinées à renforcer les associations de producteurs de coton. Cette assistance est reconduite au travers du futur CAS V, qui doit être présenté au Conseil d'administration en octobre 2002.</p> <p>Action: La Direction persévèrera dans ses efforts de consultation et dans la création d'un cadre permanent de dialogue. En novembre 2001, la Banque a engagé un expert en communication pour apporter une assistance au GT ; les discussions sont centrées sur l'amélioration des équipements de transmission radio dans le sud du Tchad et sur l'organisation de caravanes d'information circulant en permanence dans les villages de la zone du Projet.</p>

No.	Constatation	Chap/ Para	Poli- tique	Commentaire / Action
29.	<p>Evaluation économique</p> <p>Projet Oléoduc- Alternatives. [...] L'examen des options d'exploitation pétrolière et de transport du pétrole auquel il est procédé à l'annexe 4 du DEP se limite principalement à deux paragraphes. En outre, ils ne contiennent aucune donnée économique quantitative appuyant les conclusions présentées. Du point de vue du Panel, ceci n'est pas cohérent avec le paragraphe 3 de la PO 10.04 qui insiste sur le fait que « <i>la prise en compte des alternatives est l'une des caractéristiques essentielles d'une bonne analyse d'un projet tout au long du cycle du projet</i> ». De ce fait, donc, le Panel conclut que la Direction n'est pas en conformité avec la PO 10.04.</p>	21.1.1, 227- 230	10.04	<p>Commentaire: Celles des alternatives au Projet pétrolier et d'oléoduc qui étaient réalisables ont été évaluées en détail et quantifiées par le Consortium afin de trouver l'alternative techniquement et financièrement optimale. Ces alternatives portaient sur : (i) le choix des champs pétrolifères à mettre en valeur et la séquence de cette mise en valeur; et (ii) le choix du système de transport à utiliser pour exporter le pétrole. Ces évaluations, effectuées par le secteur privé, ont inclus des comparaisons économiques quantifiées utilisant les techniques de cash-flow actualisé. Ces évaluations sont la propriété du secteur privé et confidentielles. En conséquence, les résultats quantitatifs ne pouvaient figurer dans le DEP.</p> <p>Pour le transport du pétrole, les options suivantes furent quantifiées:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Route de Komé à N'Gaoundéré plus rail de N'Gaoundéré à Douala; • Oléoduc de Komé à N'Gaoundéré plus rail de ce point à Douala; et • Oléoduc de Komé à Douala. <p>L'option oléoduc plus rail avaient des mérites certains pour une quantité de pétrole récupérable inférieure à 250 millions de barils et pour une production pétrolière comprise entre 15.000 et 50.000 barils par jour. Par contre, l'option route plus rail n'était pas compétitive sur le plan des coûts. L'option oléoduc s'est avérée fournir le moyen le moins coûteux d'acheminer le brut tchadien vers les marchés internationaux, dans l'hypothèse où les réserves récupérables étaient supérieures au seuil de 250 millions de barils et où le niveau de production se situait au-dessus de 50.000 barils par jour. Les réserves à Doba sont estimées à 917 millions de barils, et la production pétrolière est d'environ 80.000 barils par jour.</p> <p>En ce qui concerne le transport du pétrole, des options complémentaires avaient été étudiées de manière préliminaire, en particulier transport routier de Komé à Garoua, Cameroun, puis barge jusqu'à Port Harcourt au Nigeria; et oléoduc du Tchad au Soudan, puis utilisation de l'oléoduc soudanais jusqu'à la Mer rouge. Ces options furent écartées à cause du manque de faisabilité, de l'importance des distances et/ou de problèmes de sécurité y issues et furent éliminées sans étude détaillée ou quantifiée.</p> <p>En ce qui concerne la mise en valeur des champs pétrolifères, des localisations spécifiques à chaque composante de terrain furent retenues de manière économiquement rationnelle. En ce qui concerne le regroupement des puits, des configurations et dispositions alternatives furent évaluées, y compris l'utilisation de puits verticaux et déviés. Comme il est expliqué dans l'EE/PGE de 1999, l'alternative préférée portait sur des puits verticaux, avec quelques puits horizontaux.</p> <p>Action: Aucune action envisagée. Le Projet pétrolier et d'oléoduc est mis en œuvre sur la base de l'alternative préférée telle que présentée dans le DEP approuvé par le Conseil en juin 2000.</p>
30.	<p>Projet Oléoduc - TRE pour le Tchad. Vu l'ampleur du Projet, le Panel a été frappé par les montants estimés des profits financiers revenant au Tchad sur une période de 28 ans et s'inquiète de n'avoir pu trouver aucune analyse justifiant la répartition des revenus entre le Tchad et le Consortium. [...] L'annexe 4 du DEP citée supra ne spécifie pas quelles études ont été entreprises. Elle</p>	21.1.2, 232- 236		<p>Commentaire: La Direction reconnaît que la question de l'adéquation de l'allocation des recettes au Tchad est d'importance. La Direction, toutefois, veut également faire remarquer que ce problème n'est pas associé à un quelconque manquement de la Banque au respect de ses politiques et procédures opérationnelles.</p> <p>L'affectation de recettes a été l'objet de difficiles négociations. La Convention pour l'exploration, l'exploitation et le transport d'hydrocarbures au Tchad date de décembre 1988. Elle fut successivement amendée en mai 1993, mars 1997 et octobre 1999 pour spécifier les termes de la concession entre les membres du Consortium et le GT. La Banque ne s'immisce pas dans les accords entre une société privée et le gouvernement contenant des informations confidentielles. Malgré cela, la Banque s'est assurée que le Tchad</p>

No.	Constatation	Chap/ Para	Poli- tique	Commentaire / Action
	<p>n'apporte pas non plus de réponse satisfaisante à la question de l'aspect probablement « raisonnable » des accords. [...] Si le Panel reconnaît que la Direction a cherché à garantir que le Tchad ait accès à des services juridiques et financiers réputés dans ses négociations avec le Consortium, il reste inquiet quant à la justesse de la part de recettes revenant au Tchad.</p>			<p>recrutait des experts de bonne renommée, indépendants et expérimentés dans les domaines juridiques, techniques et financiers en mettant à la disposition du Tchad trois millions de dollars d'avances PPF et un don Japonais d'un million de dollars. Des firmes canadiennes, françaises et américaines, reconnues Internationalement, ont été utilisées. De plus, le personnel de la Banque a eu accès aux modèles confidentiels utilisés pour projeter les flux pétroliers à venir, les prix, ainsi que les recettes anticipées au bénéfice des diverses parties, ceci afin d'estimer les recettes futures sous divers scénarios et leurs impacts potentiels sur l'économie, ainsi que les contributions aux investissements de développement au Tchad.</p> <p>La Banque a entrepris une étude en 1997—dont une copie a été fournie au Panel d' Inspection—au titre d'une analyse indépendante, pour conseiller la Direction quant au caractère raisonnable de l'accord, ainsi que pour décrire des domaines qui méritaient de nouvelles interventions de consultants pour le GT. L'étude concluait que l'accord fournissait une part acceptable des recettes au GT et un taux de rentabilité raisonnable au Consortium. Dans le cas de base décrit dans le DEP (réserves pétrolières de 917 millions de barils, 15,25 dollars/baril), le taux de rentabilité pour le Consortium est de 18%, ce qui n'est pas excessif, compte tenu des risques-pays. Si une quantité supplémentaire de pétrole est découverte et transportée au moyen de l'oléoduc, ou si les prix internationaux augmentent, la "part" du GT croît.</p> <p>Action: Aucune action requise.</p>
31.	<p>Projet Oléoduc – Analyse Economique du Scénario de Base. Bien que l'analyse fasse état de valeurs point mort attachées à quatre variables clés (dépendances d'investissement, coûts de fonctionnement, produit des ventes du brut -prix- et produit des ventes du brut –quantité-) en relation avec les aspects économiques du Projet dans son ensemble, il n'est donné aucune valeur concernant les bénéfices du Tchad. Il est certes possible d'arguer qu'il ne s'agit pas là, à proprement parler, d'un problème de conformité avec la PO 10.04 (dans la mesure où il est fait état des valeurs point mort pour l'ensemble du Projet), mais, du point de vue du Panel, il aurait été approprié et précieux d'en disposer. Le Projet de renforcement des capacités prend des dispositions en vue d'apporter au Tchad une assistance technique mettant le pays en position de suivre et vérifier la production de pétrole ainsi que les recettes procurées par le Projet d'oléoduc. Le Panel estime essentiel que ces mesures soient mises à exécution avant que la production de pétrole ne démarre et que les revenus ne commencent à affluer. Le Panel conclut que l'analyse</p>	21.1.3, 237- 247	10.04	<p>Commentaire: La Direction prend acte de la constatation selon laquelle elle est globalement en conformité avec le paragraphe 6 de la PO 10.04.</p> <p><i>Valeur de point-mort:</i> Dans le scénario de base, qui estime les réserves prouvées à 917 millions de barils et un prix du pétrole Brent de 15,25 dollars/baril, le taux de rentabilité pour le Tchad est estimé à 70% et celui du Consortium à 18%. Les valeurs de point-mort pour le Tchad—la valeur pour laquelle la VAN des bénéfices pour le Tchad est nulle—sont les suivantes: prix du pétrole 3,51 dollars/baril ou réserves à 271 millions de barils. En d'autres termes, le prix du pétrole Brent devrait tomber à 3,51 dollars/baril ou les réserves prouvées devraient tomber à 271 millions de barils pour que le Projet devienne inintéressant économiquement pour le Tchad, ces deux cas de figure étant hautement improbables.</p> <p><i>Suivi-évaluation et audit de la production pétrolière et des recettes générées:</i> On s'attend à ce que le pétrole commence à être produit en fin 2003. Le Tchad a recruté des auditeurs indépendants pour les comptes du Consortium. L'audit sur la période 1996-1998 est terminé. Un nouvel audit est en cours pour l'année fiscale 1999-2000. Dans le cadre du Projet de renforcement des capacités de gestion dans le secteur pétrolier, trois économistes sont en cours de formation sur les projections de recettes pétrolières et un programme de formation destiné au personnel de la Direction du Pétrole est en cours de préparation. Le Consortium fournit également une formation technique aux Tchadiens qui seront chargés du suivi sur site du pétrole pompé dans l'oléoduc et dans les navires à l'autre extrémité de l'oléoduc. La Direction du Pétrole recrute dix nouveaux contrôleurs tchadiens, qui seront formés en octobre-décembre 2002. Ils effectueront un suivi des quantités de pétrole transitant entre les champs pétroliers de Doba et le terminal de Kribi. Le Projet de renforcement des capacités de gestion dans le secteur pétrolier fournit aussi les ressources requises pour recruter les experts internationaux dont le GT peut avoir besoin dans ce contexte.</p> <p>Action: La Direction continuera à effectuer le suivi de la mise en oeuvre du Projet de renforcement des capacités de gestion dans le secteur pétrolier, y compris le suivi-évaluation du programme de formation pour</p>

No.	Constatation	Chap/ Para	Poli- tique	Commentaire / Action
	présentée dans l'annexe 4 (et ailleurs, dans le DEP) est globalement en conformité avec le paragraphe 6 de la PO 10.04 concernant le risque.			le personnel de la Direction du Pétrole, ainsi que le recrutement de dix contrôleurs tchadiens. La Direction sera également attentive aux besoins éventuels de recrutement d'experts internationaux dans le cadre du Projet de Renforcement des capacités.
32.	Projet Oléoduc - Autres bénéfices économiques. Le Panel estime [...] qu'un examen des « autres avantages économiques » plus détaillé que l'analyse présentée dans le DEP est requis pour une totale conformité avec la PO 10.04.	21.1.4, 248- 249	10.04	<p>Commentaire: La PO 10.04 requiert que "la valeur actualisée des bénéfices nets attendus du projet soit supérieure ou égale à la VAN attendue des alternatives – mutuellement exclusives - au projet." La Direction a adopté l'hypothèse la plus conservatrice, à savoir que la valeur des autres bénéfices pour le Tchad en provenance du Projet serait nulle, à cause de l'incertitude sur l'ampleur de ces bénéfices au moment de l'évaluation, tout en estimant que ces bénéfices se matérialiseraient d'une manière ou d'une autre. Dans le scénario de base, fondé sur des réserves prouvées de 917 millions de barils et un prix du pétrole Brent de 15,25 dollars/baril, le taux de rentabilité pour le Tchad est élevé, estimé à 70%, malgré cette hypothèse très prudente.</p> <p>La Direction continue de suivre l'évolution de ces bénéfices dans le cadre de la supervision du Projet. Les estimations sont uniquement fondées sur les recettes pétrolières directes (royalties, impôt sur le revenu en amont, impôts sur les sociétés et dividendes). Il existe d'autres bénéfices dont les montants n'ont pas été intégrés dans les calculs de rentabilité. Par exemple, l'amélioration des routes et ponts, qui constitue un coût pour le Projet et ses promoteurs, est en fait un bénéfice économique pour le Tchad. Le montant des dépenses relatives aux infrastructures et à leurs améliorations au Tchad peut être estimé comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Routes/ponts au Tchad (environ 175 km): 60 millions de dollars • Construction du pont sur la Mbéré: 10 millions de dollars <p>De plus, à la fin mars 2002, les entrepreneurs avaient dépensé 97 millions de dollars d'achat de biens et de services pour l'économie tchadienne et, du début des travaux à juin 2002, 3.654 travailleurs tchadiens avaient été employés sur les chantiers du Projet. Des bénéfices d'éducation et de santé générés par le Projet accroissent encore les rentrées économiques pour le pays.</p> <p>Action: Aucune action ne peut porter sur le DEP lui-même à ce stade ; toutefois, la Direction continuera à effectuer le suivi des bénéfices économiques du Projet en collectant les données pertinentes.</p>
33.	Projet oléoduc - Externalités mondiales : émissions de gaz à effet de serre (GES). Il y a également un débat sur les gaz à effet de serre [...] la Direction est en conformité avec la PO 10.04 en ce qui concerne le traitement des externalités.	21.1.8, 254- 256	10.04	<p>Commentaire: La Direction prend note du constat de conformité par le Panel d'inspection</p> <p>Action: Pas d'action requise.</p>
34.	Durabilité et risques A. Projet gestion de l'économie pétrolière– [Une] évaluation plus complète de la viabilité et des risques serait requise pour assurer une pleine conformité avec les paragraphes 5 et 6 de la PO 10.04. À cet égard, en conséquence, le Panel conclut que la Direction n'est pas en conformité avec la PO 10.04.	21.2, 257- 262	10.04	<p>Commentaire: La Direction accepte le constat de regret du Panel d'Inspection de ne pas avoir trouvé une discussion plus détaillée des risques liés à la mise en oeuvre du Projet de gestion de l'économie pétrolière et du Projet de renforcement des capacités de gestion dans le secteur pétrolier dans la documentation des Projets. À la lumière de ce fait, la notation du risque institutionnel des deux Projets a été portée à "substantiel." La Direction et le personnel sont très conscients de la nécessité d'une mise en place rapide des mesures de renforcement des capacités environnementales et de gestion des recettes pétrolières ; ils ont à maintes reprises fait part des risques liés à une lenteur de la mise en oeuvre par GT, et ils ont intensifié la supervision, notamment en nommant du personnel senior au bureau du Tchad, de manière à soutenir une mise en oeuvre accélérée par le GT.</p> <p>A. Une mise en place en temps et en heure, d'ici le début 2004, d'un</p>

No.	Constatation	Chap/ Para	Poli- tique	Commentaire / Action
				<p>système opérationnel permettant de suivre les flux de recettes pétrolières, de les allouer en harmonie avec le Programme de gestion des revenus pétroliers et les dépenser efficacement pour lutter contre la pauvreté dans les secteurs prioritaires reste du domaine du défi. Dans son dialogue avec le GT, la Direction a mis l'accent sur le rôle fondamental de l'amélioration de la gouvernance économique aux fins d'une gestion adéquate des recettes, pétrolières et autres. À la suite de longues consultations, le projet de DSRP du GT place encore plus d'attention aux problèmes de gouvernance que ne l'avait fait le DSRP Intérimaire, et fait de la gouvernance améliorée un des cinq axes principaux du DSRP. L'amélioration de la gestion des ressources publiques requiert une forte quantité de travail analytique, tel que l'Examen des dépenses publiques, préparé comme une contribution du DSRP, ainsi que sur le dialogue de politique économique, inclus dans d'autres opérations, y compris le CAS IV, et enfin sur la mise en oeuvre du Projet de gestion de l'économie pétrolière.</p> <p>La Direction avait parfaitement conscience de l'importance critique d'un renforcement rapide et déterminé des capacités de gestion des recettes pétrolières et, pour cette raison, la Direction a sollicité l'approbation du Projet de gestion de l'économie pétrolière environ six mois avant l'approbation du Projet pétrolier et d'oléoduc lui-même. Le progrès observé à ce jour est résumé dans le dernier en date des rapports semestriels d'avancement fourni au Conseil. Compte tenu de l'attention portée par la Direction et le GT à ces aspects, certains éléments-clés du Projet se mettent en place plus vite que prévu originellement. Fait plus important encore, le CCSRP, prévu pour être opérationnel en 2004, a d'ores et déjà été créé, ses membres ont été nommés, ses statuts ont été approuvés et ses premiers rapports ont été publiés. La démonstration pratique du fonctionnement effectif du CCSRP est le contrôle qu'il a exercé, y compris le rejet de dépenses inéligibles, sur l'utilisation des premières recettes pétrolières (le bonus lié à la signature) conformément à la Loi budgétaire de 2002.</p>
	<p>B. Projet de renforcement des capacités de gestion dans le secteur pétrolier. Étant donné la faiblesse identifiée des capacités de mise en oeuvre des ministères de l'Environnement ainsi que de l'Énergie et du Pétrole, de même que l'importance de la mise à exécution en temps opportun des mesures d'intervention rapide, du Plan de développement régional et du Fonds de développement pilote (FACIL), le Panel conclut que la Direction n'est pas en conformité avec la PO 10.04 pour ce qui est de l'analyse des problèmes de viabilité et de risque.</p>	21.2, 263- 265	10.04	<p>B. En ce qui concerne le renforcement des capacités environnementales, la Direction estime qu'une discussion plus complète des risques dans la documentation du Projet de renforcement des capacités de gestion dans le secteur pétrolier aurait contribué à une amélioration des premières étapes de la mise en oeuvre du Projet. Le suivi-évaluation à plusieurs niveaux effectué par le GESC, la SFI, la Banque et le GIC avait été conçu avec en toile de fond la possibilité que la mise en place de la capacité nationale de suivi du Projet pourrait prendre du temps et aurait besoin d'être complétée par un effort externe exceptionnel de suivi-évaluation dès le départ.</p> <p>Action: La Direction a intensifié la supervision, notamment en nommant du personnel senior au bureau du Tchad ; elle continuera à soutenir énergiquement une mise en oeuvre accélérée par le GT des mesures destinées à bâtir la capacité en gestion environnementale et en gestion des recettes pétrolières.</p>
Réduction de la pauvreté				
35.	<p>Programme de gestion des revenus pétroliers – Gestion et affectation des recettes pétrolières. Bien que la Demande ne mentionne pas explicitement la DO 4.15 sur la réduction de la pauvreté, la Direction, dans sa réponse, aborde les problèmes liés au respect de cette politique. [...] Le Programme de gestion des reve-</p>	22.1, 266- 273	4.15	<p>Commentaire: La DO 4.15 fournit des procédures et des lignes directrices pour le travail opérationnel sur la réduction de la pauvreté, y compris des recommandations sur les stratégies visant à réduire la pauvreté, ainsi que les lignes directrices sur le travail relatif à la pauvreté couvert par d'autres directives de la Banque. Dans sa réponse à la demande d'enquête, en 2001, la Direction mettait en exergue la manière dont le Projet pétrolier et d'oléoduc s'insérait dans la stratégie de la Banque d'assistance au GT pour la lutte contre la pauvreté.</p> <p>La Direction avait lancé plusieurs actions avec le GT, avant que le Projet ne soit mis en vigueur, pour traiter des problèmes et de la</p>

No.	Constatation	Chap/ Para	Poli- tique	Commentaire / Action
	<p>nus est assorti de règles détaillées sur le traitement et la répartition des recettes pétrolières. [...] Le Panel reconnaît, toutefois, l'importance de ce dispositif, qui, de son point de vue, doit impérativement faire l'objet d'un suivi, d'un examen et d'une évaluation continues, effectués par une entité indépendante telle que le GIC. [...] Le DEP du Projet d'oléoduc et le Programme de gestion des revenus pétroliers et leurs principes démontrent l'intention de la Direction de se confirmer aux stipulations générales de la DO 4.15 ainsi qu'une prise de conscience des défis pour réduire la pauvreté au Tchad. Le Panel se pose, néanmoins, la question de savoir si certaines composantes sont totalement conformes à la DO 4.15 et si la Direction a réussi à mettre en place des mesures suffisantes pour garantir l'obtention de résultats durables en matière de réduction de la pauvreté, et donc le respect de la DO 4.15 dans l'avenir.</p>			<p>stratégie de réduction de la pauvreté au Tchad. Le GT a publié un "Plan d'orientation révisé 1998-2005," dont l'objectif est de "combattre la pauvreté et améliorer les conditions de vie de ses citoyens", ainsi qu'un "Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté – intérimaire – pour 2000-2001," (I-DSRP, 16 juillet 2000), conçu pour guider "une stratégie nationale participative de réduction de la pauvreté (SNPRP)." Ses principaux objectifs sont de: (i) atteindre un niveau de croissance économique fort et soutenu; (ii) développer les ressources humaines par le biais d'un meilleur accès aux services sociaux de base, soins de santé et protection sociale; (iii) reconstituer et sauvegarder l'équilibre écologique avec un accent particulier sur les problèmes environnementaux liés à l'activité humaine; et (iv) poursuivre et consolider le processus de démocratisation de la vie politique et sociale. La Banque apporte son assistance au GT pour atteindre ces objectifs par le biais de plusieurs projets et activités. Le Programme de gestion des revenus pétroliers est un élément-clé d'assistance au Tchad pour atteindre ses objectifs de réduction de la pauvreté.</p> <p>La Banque apporte son assistance au GT pour développer une capacité de gestion budgétaire et économique à long-terme et pour s'assurer que des niveaux critiques de capacité sont atteints avant le début de la production pétrolière. Ces travaux devraient avoir porté leurs fruits et généré ces capacités d'ici la loi budgétaire de 2004 pour permettre de: (i) suivre l'afflux de recettes pétrolières; (ii) affecter ces recettes selon les termes de la loi sur la gestion des recettes par le biais du bon fonctionnement du Comité des recettes pétrolières; (iii) affecter ces recettes dans le contexte du Cadre économique à moyen terme (CEMT), y compris des augmentations-planchers dans les secteurs prioritaires; (iv) dépenser les montants des recettes selon les programmes de dépenses sectorielles liées aux indicateurs de performance dans les secteurs prioritaires; (v) fournir un budget des dépenses à effectuer par région pour tous les secteurs prioritaires, à l'exception du développement rural (dont les priorités sont attendues en 2005); et (vi) largement diffuser les documents budgétaires pour permettre au public de les examiner soigneusement. La mise en oeuvre des activités de soutien de ces objectifs dans le cadre du Projet de gestion pétrolière est satisfaisante et suit le calendrier initial, bien que certains éléments critiques, qui ne relèvent pas du Projet stricto sensu, soient encore en préparation dans le cadre du dialogue macroéconomique pour les futures activités de prêts d'ajustement.</p> <p>En application des sections 4.06 de l'Accord de prêt du Projet pétrolier et d'oléoduc, 3.01 (f) de l'Accord de crédit de développement (ACD) du Projet de renforcement des capacités de gestion dans le secteur pétrolier, et 3.04 de l'ACD du Projet de gestion de l'économie pétrolière, le GT s'est engagé à mettre en oeuvre le PGRP. En cas de défaillance de l'emprunteur par rapport à ces engagements, la Direction ferait valoir ses droits au titre de ces Accords.</p> <p>Action: La Direction a intensifié la supervision, notamment en nommant du personnel senior au bureau du Tchad ; elle continuera à respecter ses engagements en matière de supervision et d'assistance à la mise en place du suivi-évaluation du PGRP. La Direction s'est également engagée à poursuivre le suivi-évaluation, l'examen et l'évaluation de cette mise en oeuvre par le GIC. De plus, la Direction continue à mettre en oeuvre les actions lancées en dehors de ces Projets, destinées à fournir une assistance au GT pour le doter d'une capacité de gestion budgétaire et économique à long-terme.</p>
36.	<p>A. Programme de gestion des revenus pétroliers - Base évolutive. Pour éviter le risque qu'un secteur prioritaire en matière de réduction de la pauvreté ne soit inscrit au budget de l'année fiscale</p>	22.1, 275	4.15	<p>Commentaire: Le Panel constate que, dans le cadre des accords actuels, (assiette fixe à laquelle les revenus pétroliers sont ajoutés pour financer les secteurs prioritaires), la croissance potentiellement rapide des revenus non-pétroliers pourrait produire des accroissements relativement plus faibles dans les secteurs prioritaires, par rapport aux accroissements potentiellement plus élevés dans les autres secteurs. Le</p>

No.	Constatation	Chap/ Para	Poli- tique	Commentaire / Action
	<p>précédant les premiers revenus pétroliers pour un montant en faible augmentation nette, il aurait été judicieux, du point de vue du Panel, de prendre une précaution supplémentaire, de spécifier une base évolutive, par exemple, du moins dans un premier temps.</p>			<p>Panel suggère l'utilisation d'une base évolutive, au moins dans un premier temps (par exemple sous la forme d'un pourcentage du taux de croissance réel dans les dépenses sectorielles).</p> <p>Il faut noter que, tout d'abord, au cours des prochaines 10-15 années, les revenus pétroliers doivent augmenter beaucoup plus rapidement que les revenus non-pétroliers, même dans un scénario de croissance positive. Ensuite, en ce qui concerne l'utilisation d'une base évolutive, il faut également noter que, depuis 1998, le pourcentage des dépenses courantes allouées aux secteurs prioritaires est resté stable, autour de 20%. L'utilisation des données réelles de 2001 comme assiette fixe était un moyen objectif et mesurable de constituer cette donnée de base ; cette approche était jugée préférable au recours à des projections incertaines sur les années à venir. De toute manière, le choix du pourcentage de recettes budgétaires à allouer aux secteurs prioritaires ressort de la prérogative du GT. Toutefois, comme stipulé au paragraphe 5(a)(i) du Programme de gestion des revenus pétroliers, le programme annuel des dépenses correspondant aux revenus pétroliers, préparé par le GT, devra satisfaire les attentes de la Banque.</p> <p>Action: Pas d'action requise.</p>
	<p>B. Programme de gestion des revenus pétroliers – Décision d'hypothéquer. Étant donné les risques manifestement associés aux revenus pétroliers exceptionnels, la décision d'hypothéquer est, du point de vue du Panel, en conformité avec la DO 4.15.</p>	22.1, 276	4.15	<p>Commentaire: La Direction prend note du constat de conformité par le Panel d'inspection</p> <p>Action: Pas d'action requise.</p>
	<p>C. Programme de gestion des revenus pétroliers – Capacités institutionnelles et suivi-évaluation. [C]omme il est noté plus haut, dans la section « Capacités institutionnelles », l'enquête du Panel a mis en relief de graves inquiétudes sur l'impossibilité de développer et renforcer les capacités institutionnelles du Gouvernement du Tchad à un niveau permettant au pays de commencer à suivre efficacement le Projet avant le début de l'afflux de recettes. Le Panel a fait remarquer que le manque de réussite dans la concrétisation de cet objectif soulève des questions sur l'aptitude à réaliser plusieurs des autres objectifs sociaux du projet, en particulier la réduction de la pauvreté. Il est, à cet égard, essentiel que les opérations du compte spécialement consacré à cet usage fasse l'objet d'un suivi, d'un examen et d'une évaluation continus, effectués par une entité indépendante telle que le GIC.</p>	22.1, 279	4.15	<p>Commentaire: Les besoins essentiels de capacité institutionnelle du Tchad devraient être en place d'ici l'exercice budgétaire 2004. Ces besoins concernent: (i) l'évaluation des niveaux de revenus pour le Tchad et le suivi du flux de ces revenus; (ii) la disponibilité de processus appropriés de planification et de gestion budgétaire dans les secteurs prioritaires; et (iii) l'intégration dans le processus de décision en matière budgétaire d'informations sur l'affectation régionale de ressources. La formation du personnel du Ministère des finances est également en cours. La Direction s'est engagée à poursuivre son soutien à la réalisation de cet objectif.</p> <p>En ce qui concerne le fonctionnement du compte des recettes pétrolières, en plus du suivi-évaluation par le GIC, la Direction a l'intention de continuer à soutenir le renforcement de la capacité opérationnelle existante du CCSRP. L'assistance technique sur site est fournie par le Gouvernement des États-Unis. Le Budget 2002 a alloué 100 millions de FCFA au fonctionnement du CCSRP, qui a publié son rapport annuel 2001 et son premier rapport trimestriel pour 2002.</p> <p>Action: La Direction s'est engagée à poursuivre le suivi-évaluation par le biais de ses propres efforts de supervision, et des suivi-évaluation, examen et évaluation indépendants fournis par le GIC ; elle continuera à mettre en place les mesures recommandées par le GIC en tant qu'approprié.</p>

No.	Constatation	Chap/ Para	Poli- tique	Commentaire / Action
37.	<p>Allocation de ressources aux régions de production. [...] n'existe aucune politique et procédure de la Banque conseillant directement sur l'allocation, aux régions productrices, des recettes issues de ressources. Par conséquent, il n'est pas question ici de non-conformité à la DO 4.15. [...] Les DEP, toutefois, n'évoquent aucune étude ciblée sur la manière de déterminer la part adéquate ayant été retenue ni ne citent d'études de références étayant le choix des 5 %. Le Panel s'en inquiète fortement. [...] Il n'est pas clair de savoir si la Direction dispose d'ores et déjà de l'information qui permettrait d'estimer les quote-parts régionales des dépenses sectorielles prioritaires planifiées sur la base des revenus attendus du pétrole, mais le processus en cours d'examen des dépenses publiques devrait lui permettre de dégager une image plus claire des modèles régionaux de dépenses publiques existants, ainsi que de la nature et de l'étendue des disparités entre les différentes quote-parts régionales. Du point de vue du Panel, ce type d'information est essentiel si les différentes parties prenantes doivent se trouver en position de discuter et de présenter leurs arguments pour obtenir leur juste part de revenu national et de richesse.</p>	22.1.1, 280- 285	4.15	<p>Commentaire: La Direction prend note de la constatation selon laquelle il n'est pas question de non-conformité avec les politiques et procédures de la Banque.</p> <p>Aucune étude ciblée n'a été entreprise pour déterminer le caractère approprié ou non des 5% d'affectation régionale supplémentaire, pourcentage retenu par le GT dans le cadre de la mise en oeuvre de l'article 212 de la Constitution tchadienne. Cet article 212 ne fournit que le principe de ce type d'allocation, et ne recommande pas un pourcentage spécifique. Le pourcentage a été défini par le GT au travers d'une consultation interne, puis approuvé par le Parlement tchadien dans le contexte de la Loi de gestion des recettes. La Direction s'est dument assurée que le GT avait libre accès aux exemples de bonnes pratiques en ce qui concerne les arrangements de partage de recettes (Alaska, Norvège, etc.). La Direction s'est bien gardée, toutefois, d'intervenir dans un processus interne et d'une grande complexité.</p> <p>La région productrice recevra ces 5% à gérer par les "institutions décentralisées" en plus de la portion des dépenses prioritaires qui y seront effectuées dans le cadre des programmes nationaux. L'EDP de 2002 ne fournit les résultats régionalement désagrégés que pour les secteurs santé et éducation. Dans le secteur éducation, les crédits et allocations délégués à la région du Logone Occidental pour les biens et services achetés au niveau central s'élevaient à 49,4 millions de FCFA en 2000-2001, soit 7,6% du total national. Les dépenses totales de santé dans cette région, en 2000, étaient de 1,6 milliards de FCFA, soit 10,2% du total national. Dans le scénario actuel, dans lequel les recettes pétrolières ont été estimées à FCFA 105 milliards, l'application de tels pourcentages de dépenses au Logone Occidental produirait des flux de 2,7 milliards de FCFA pour la santé et 2,0 milliards de FCFA pour l'éducation (à l'exclusion des coûts salariaux et des investissements).</p> <p>Pour tous les secteurs, des travaux sont en cours aux fins de (i) déterminer quelle proportion des dépenses publiques actuelles vont dans les différentes régions et (ii) définir quelles structures locales décentralisées vont gérer et administrer les 5% supplémentaires, et avec quelles modalités. On s'attend à ce que le PDR aide à identifier les besoins de programmes d'investissement.</p> <p>Action: La Direction et le GT vont poursuivre le travail engagé dans le cadre de l'EDP afin de déterminer les pratiques régionales actuelles de dépenses publiques, et pour définir les modalités spécifiques qui vont être suivies par les structures locales décentralisées pour gérer les 5% supplémentaires des recettes pétrolières préaffectées à la région productrice.</p>
38.	<p>Retards de mise en oeuvre. A. Future Conformité. Le Panel estime que ces retards menacent de compromettre l'avancée de la lutte contre la pauvreté dans les derniers stades de la construction et les premiers stades de l'entrée en opération du Projet d'oléoduc. [...] Si le problème n'est pas résolu très rapidement, la conformité future à la DO 4.15 est elle aussi compromise.</p>	22.1.2, 286- 287	4.15	<p>Commentaire: La Direction est d'accord avec le Panel sur le fait que beaucoup d'autres ingrédients sont requis pour réduire la pauvreté, "bien au-delà des allocations budgétaires et du contrôle des dépenses publiques." La Direction est également d'accord avec le constat du Panel sur le besoin pressant d'un renforcement des capacités, en particulier en ce qui concerne le suivi-évaluation environnemental et social du Projet pétrolier et d'oléoduc (voir 38E), elle intensifiera ses efforts dans cette direction. Les résultats en matière de réduction de la pauvreté, au niveau national et par le biais de dépenses sectorielles appropriés, prendront du temps à se matérialiser, même après le début de la production de pétrole. Le renforcement des capacités pour fournir une large gamme de services et pour gérer les recettes pétrolières de manière transparente et effective est en cours. La Direction a mis l'accent de manière déterminée sur la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté, avec l'assistance et le conseil du GIC et au travers du processus participatif du DSRP. Les activités requises pour promouvoir l'apport de crédit, le développement des marchés, et un secteur privé dynamique sont progressivement mises en place, en collaboration avec d'autres bailleurs de fonds et du secteur privé, avec l'assistance de la SFI et de la Banque. La possibilité de renforcements supplémentaires fait également l'objet</p>

No.	Constatation	Chap/ Para	Poli- tique	Commentaire / Action
				<p>de contacts exploratoires.</p> <p>Action: La Direction reste engagée à poursuivre ses efforts de supervision intensifiés, et le suivi-évaluation indépendant fourni par le GESG et le GIC</p>
	<p>B. Besoins communautaires. Comme le mentionnait le DEP, les communautés locales ont exprimé, lors de différents ateliers, leurs besoins plus immédiats en i) infrastructures rurales, ii) crédit, iii) engrais et matériel agricole et iv) formation. À la vitesse actuelle des progrès, il paraît probable que ces besoins prioritaires ne seront pas comblés, du moins dans un laps de temps satisfaisant.</p>	22.1.2, 289	4.15	<p>Commentaire: Le Panel note que, dans le contexte du Projet pétrolier et d'oléoduc, une attention toute particulière a été placée sur la conformité avec les sauvegardes sociales et environnementales et sur l'atténuation des impacts négatifs potentiels sur les populations directement affectées par la construction et le fonctionnement de l'oléoduc. La Direction désire noter que cela faisait partie de ses obligations de base.</p> <p>Afin d'obtenir des bénéfices tangibles, le FACIL a été créé pour soutenir les investissements communautaires et aider à les réaliser dans la zone du Projet. Les besoins d'infrastructure, d'engrais et d'équipements, ainsi que l'accès au crédit sont présents, non seulement dans la zone du Projet, mais dans toutes les régions du Tchad. L'accroissement des recettes publiques disponibles pour couvrir ces besoins est au cœur de la stratégie de réduction de la pauvreté et de l'amélioration des conditions de vie des pauvres ruraux au travers du programme d'aide-pays.</p> <p>Action: La Direction effectuera un suivi en aidant le GT à accélérer la mise en place des mesures telles que le FACIL, qui répondent aux besoins des communautés générés par les impacts indirects du Projet.</p>
	<p>C. Entrepreneurs. Le Panel n'a pas reçu de preuve que les efforts de renforcement des capacités, non plus que les mécanismes de soutien sont en place — ou en voie de l'être — pour permettre aux entrepreneurs de tirer pleinement parti des importantes opportunités, potentiellement existantes seulement pendant la phase initiale de construction, de constitution de revenus dans la région.</p>	22.1.2, 290	4.15	<p>Commentaires: La plupart des opportunités d'activités génératrices de revenus se concrétiseront après la phase de construction. La période de construction ne représente une opportunité à court terme que pour les compagnies ayant la capacité et étant en position de mener à bien des sous-traitances. À cause de la taille du Projet pétrolier et d'oléoduc, on a vu se développer de fortes, mais irréalistes, attentes en matière d'opportunités commerciales. Les entreprises locales sont principalement organisées dans des liens informels et elles ont besoin de qualifications beaucoup plus fortes, en particulier dans le domaine de techniques de gestion telles que gestion des contrats, comptabilité et négociations. La Direction a effectivement reconnu, au cours de la mise en place du Projet que les entreprises locales avaient une faible capacité et que seule une partie d'entre elles pourrait espérer obtenir ou participer à des opportunités de sous-traitance. Le montant d'activités commerciales pour les fournisseurs locaux de biens et de services est d'environ 97 millions de dollars.</p> <p>Le renforcement des capacités permettant aux entrepreneurs locaux de tirer parti des opportunités commerciales à moyen- et long- est le principal objet de l'Initiative PME Tchad/Cameroun, un effort conjoint Banque/SFI. La conception d'un programme permettant de compenser les insuffisances en termes de capacité a commencé en fin 2000. Vu avec le recul actuel, le renforcement des capacités des entreprises locales aurait dû commencer plus tôt. Afin d'assurer une durabilité à long-terme et un impact supérieur, l'initiative s'attache à: (i) définir des attentes réalistes de la part des fonctionnaires et entrepreneurs locaux; (ii) prendre en compte les capacités initiales des entrepreneurs locaux et le temps limité requis pour la mise en oeuvre; et (iii) s'attacher à la coopération et l'engagement de la part du Consortium et des EPCs.</p> <p>Depuis janvier 2002, le travail sur les initiatives PME suivantes a démarré: (i) FINADEV, une banque spécialisée dans le micro-financement; (ii) une étude sur le crédit-bail; (iii) une facilité de financement PME SFI-BEI; (iv) un projet de commercialisation agricole et élevage; (v) une formation des responsables de prêts PME; (vi) un Programme de soutien et de formation aux entrepreneurs (PSFE); et (vii) une campagne d'information.</p> <p>En plus de cette initiative PME, la Direction a approuvé, en février 2002, un don FDI de 460.000 dollars pour élargir le champ du renfor-</p>

No.	Constatation	Chap/ Para	Poli- tique	Commentaire / Action
				<p>cement des capacités des PME. Les activités pour lesquelles le don a été accordé renforceront: (i) la capacité des PME à devenir compétitives dans les appels d'offres; et (ii) la capacité institutionnelle de la Chambre de Commerce à apporter une assistance de qualité aux PME locales.</p> <p>Action: La Direction effectuera un suivi en aidant le GT à progresser dans la mise en oeuvre de l'Initiative PME et du don FDI, afin de s'assurer que les besoins de la communauté et des entrepreneurs sont satisfaits.</p>
	<p>D. Inflation sur les produits de base. Les consommateurs les plus pauvres, ayant à rivaliser avec des personnes plus fortunées, risquent de ne plus avoir les moyens financiers d'accéder à certains produits qui leur sont indispensables pour des raisons de coût.</p>	22.1.2, 291-292	4.15	<p>Commentaire: Les observations effectuées sur la contribution du Projet pétrolier et d'oléoduc à l'inflation dans le Sud-ouest du Tchad, tant par le personnel durant ses missions de supervision que par les missions GESC, a conduit à des efforts accrus pour s'attaquer aux problèmes liés aux revenus. Le Consortium a accepté de mettre en place des magasins de société et d'acheter des céréales pour ces magasins en dehors de la zone de Projet. Les magasins sont maintenant opérationnels, et leurs performances sont en cours d'évaluation.</p> <p>Action: La Direction effectuera un suivi sur les problèmes liés à l'inflation.</p>
	<p>E. Accélération de la mise en oeuvre. Aux yeux du Panel, il apparaît que ni le Projet de renforcement des capacités, ni le Projet d'économie pétrolière, et ce malgré leur potentiel de mobilisation du potentiel du Projet à atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté envisagés dans la DO 4.15, ne contiennent des provisions adéquates pour identifier et résoudre les types de problèmes sus-mentionnés dans les zones touchées par les activités du Projet d'oléoduc [...] À la lumière de ce qui précède, le Panel trouve que le Projet n'est pas en conformité avec la DO 4.15 pour ce qui est de ces aspects. Le Panel réitère donc la demande auprès de la Direction visant à accélérer ses efforts pour améliorer la situation sur le terrain</p>	22.1.2, 293	4.15	<p>Commentaires: La Direction reconnaît que plusieurs activités de renforcement des capacités du GT ont pris du retard. Après un lent démarrage en 2001, lié aux retards accumulés par le GT en matière de recrutement et de passation de marchés, la mise en oeuvre s'est accélérée au cours de la première moitié de 2002. Au cours de la seconde moitié de 2001, la Direction a autorisé le passage à une fréquence mensuelle de visites de terrain pour la supervision. Toutefois, à la lumière des supervisions et rapports du GIC et du GESC, la Direction a décidé, vers la fin de l'année, d'installer sur le terrain une équipe de supervision à plein temps, afin de soutenir le GT dans les initiatives de renforcement des capacités.</p> <p>En mars 2002, la Direction a nommé un Coordinateur de Programme senior, responsable de la « grappe » des Projets liés au pétrole, qui a pris son poste au Tchad en avril. Un second expert, nommé par la SFI, a également rejoint le bureau du Tchad en mars et comme responsable le renforcement du secteur des PME, y compris la supervision du don FDI récemment approuvé à destination de la Chambre de Commerce. Ces deux experts reçoivent un soutien depuis le siège de la Banque sous la forme d'un autre collègue senior et, depuis N'Djamena, par un sociologue chargé des relations et de la communication avec la société civile, ainsi qu'un spécialiste senior des opérations, responsable du suivi de la passation des marchés.</p> <p>Dans le cadre de ce nouvel agencement de supervision, des équipes conjointes Banque/SFI ont été créées en juin 2002 pour renforcer plus avant la supervision des aspects environnementaux et sociaux. Cet effort de supervision intensifié a d'ores et déjà amélioré plusieurs aspects de la mise en oeuvre. La mise en oeuvre du renforcement des capacités doit, toutefois, rester la responsabilité du GT.</p> <p>La Direction estime que ces actions, ainsi que celles mentionnées dans les commentaires 38 A-D ci-dessus pour traiter des problèmes sociaux et réduire les retards de mise en oeuvre, visent à aider à accroître la productivité des actifs physiques des pauvres, augmenter leurs revenus et améliorer leurs conditions de vie.</p> <p>Action: Conformément à la suggestion du Panel, la Direction poursuivra ses efforts visant à améliorer la situation sur le terrain. Le GIC et le GESC continueront leurs suivi-évaluation et évaluation permanents du Projet.</p>
39.	<p>Variations potentielles des flux de recettes pétrolières. Du point de vue du Panel, la Direction</p>	22.1.3, 294-298	4.15	<p>Commentaire: L'éventualité de variations des flux de recettes pétrolières et leurs impacts ont figuré en bonne place dans les discussions avec le GT au moment de la préparation du Projet pétrolier</p>

No.	Constatation	Chap/ Para	Poli- tique	Commentaire / Action
	<p>aurait dû, en vue d'éviter les risques macroéconomiques susceptibles de compromettre la réduction de la pauvreté, adopter une attitude ferme face à ce risque sérieux affectant ses objectifs de réduction de la pauvreté, et ne pas se contenter de l'affirmation contenue dans le Programme de gestion des recettes : « <i>Les recettes (...) seront gelées selon des arrangements convenant à la Banque</i> ». À la lumière de ceci, le Panel estime que la Direction n'est pas en conformité avec les provisions de la DO 4.15 relatives à l'analyse de risques et à la conception institutionnelle.</p>			<p>et d'oléoduc. Les risques évoqués par le Panel font l'objet d'une analyse dans la documentation du Projet, l'accord de prêt, ainsi que dans la Lettre de politique de développement du GT, et enfin, un Accord de principe figure dans la documentation. Le paragraphe 5(a)(iii) du Programme de gestion des revenus pétroliers dans la Section 5 de l'Accord de prêt du Projet pétrolier et d'oléoduc stipule: "Les montants visés par le paragraphe 4(b)(i) ci-dessus qui ne peuvent être utilisés pour les objectifs spécifiés, ou dont l'utilisation compromettrait la stabilité macroéconomique de l'emprunteur, seront maintenus dans les Comptes spéciaux de recettes pétrolières, selon des modalités à arrêter d'accord partie avec la Banque, pour une utilisation ultérieure pour le financement des secteurs prioritaires de réduction de la pauvreté tels que décrits dans le paragraphe 4(b)(i) ci-dessus." Le Panel a judicieusement observé que les arrangements pour la stérilisation ne sont pas inclus dans le PGRP au-delà d'un simple principe. Il a été impossible de parvenir à un accord sur ces modalités au moment de la préparation du Projet en raison de l'incertitude sur l'approbation du Projet et sur sa réalisation effective.</p> <p>Action: La Direction et le FMI discutent actuellement avec le GT des modalités pouvant s'appliquer à la stérilisation des fonds inutilisés et retenus pour une affectation ultérieure aux secteurs prioritaires.</p>
40.	<p>Suivi-évaluation et Supervision. Plus haut, le Panel a exprimé son inquiétude au sujet des retards dans la mise en place des capacités locales requises pour effectuer un suivi-évaluation efficace du Projet, retards qui pourraient compromettre la durabilité de ce dernier à long terme. Dans le même temps, le Panel désire exprimer sa satisfaction devant l'ampleur de la capacité de suivi-évaluation mise en place par la Banque sous la forme du GIC et du GESC. Compte tenu des circonstances entourant le Projet, ces groupes ont, à l'évidence, un rôle très important à jouer. Le Panel encourage le Conseil d'administration à s'assurer que cette fonction sera maintenue aussi longtemps que nécessaire et, certainement bien au-delà de la période de décaissement des prêts en question.</p>	23.1, 308		<p>Commentaires: En plus de son propre renforcement de la supervision et de la capacité de suivi-évaluation du Projet (voir Commentaire 38E), la Direction note que le Panel est satisfait de la forte capacité externe de suivi-évaluation du Projet sous la forme du GIC et du GEMS. Tout comme le Panel, la Direction estime que cette fonction devrait être remplie aussi longtemps qu'il le faut.</p> <p>Action: IDA recherche activement le réapprovisionnement du Fonds fiduciaire qui finance les travaux du GIC. Le GESC est en place pour effectuer le suivi du Projet pétrolier et d'oléoduc quatre à cinq fois par an pendant la construction et au minimum une fois par an pendant le reste des 13 ans du prêt.</p>